



trimestriel des membres du Cercle Saint-Just

n°2

octobre, novembre, décembre 2001

le Jacobin

LA FRANCE, UN PETIT PAYS ?

NUMÉRO CONSACRÉ À LA PLACE DE LA FRANCE DANS LE MONDE (1/2)

Qui ne connaît le refrain à force de l'entendre ressasser à longueur de journée par les maîtres qui nous gouvernent : la France est un petit pays, 1% de la population du globe, elle n'a donc qu'à se taire et espérer le salut en se fondant dans le « *Big is beautiful* » de l'euromondialisme : tout autre attitude ne saurait au mieux être que nostalgie mais plus certainement paranoïa, voire racisme.

« *Tout ce qui grouille, grenouille, scribouille n'a pas de conséquences dans les grandes circonstances, pas plus qu'il n'en eut jamais dans d'autres...* » déclarait de Gaulle au maire de Montréal, Jean Drapeau, en lisant les premières réactions des gnomes du Monde et du Figaro après le « *Vive le Québec libre* » lancé depuis le balcon de l'hôtel de ville de Montréal. Les scribouilleurs de la Pravda vespérale continuent l'œuvre de Beuve-Méry qui écrivaient « *Le national-socialisme, parti d'une étroite plate-forme nationaliste, tend aujourd'hui à devenir un mouvement universel. Il mine*

sourdement à l'intérieur de tous les Etats le sentiment national et facilite ainsi des déplacements de frontière dans lesquels la force armée dont il dispose, et qu'il ne pourrait engager sérieusement sans courir à sa perte, ne joue que le rôle d'appoint.... sous les débordements du désordre et de la violence, les éléments d'une synthèse nouvelle subsistent toujours. Et il n'est pas trop tard pour préparer, par delà les rêves plus ou moins réalisés du chancelier Hitler, l'avènement d'une Europe plus unie et plus juste. »¹, tout comme les Minc continuent l'œuvre de dénigrement des poissons pilotes de Washington que furent les Monnet, Lecanuet et Mitterrand.

Nos « modernes » ne sont donc pas si modernes que ça. Seule l'Amérique a le droit d'être grande, seule l'Allemagne a le droit d'être puissante pour dominer l'Europe. Bref, ce devait être la « fin de l'histoire », ce n'est que sa continuation.

Les faits, malheureusement, sont têtus.

A qui veut bien sortir un instant du marais de l'idéologie, ils rappellent que l'Etat Nation reste le cadre de la croissance, qu'en additionnant des choux et des carottes dans un grand chaudron on obtient un tout qui est inférieur à la somme des parties.

A qui voyage et rencontre les partenaires étrangers de la France, ils disent que, du Québec au Bangladesh en passant par Mexico et Séoul, c'est la France qui a quelque chose à dire et que c'est du renforcement de la coopération bilatérale dont on attend quelque chose. Et non de ces « représentations diplomatiques » de « l'Union européenne » qui, sous le drapeau bleu des étoiles de l'Immaculée conception auquel se sont, par un amusant tour de l'histoire, ralliés nos braves socio-démocrates, n'ont pas grand'chose à dire d'autre que le blabla humanitaire dont on commence à comprendre qu'il n'annonce que le « carpet bombing » des populations civiles et l'arrivée prochaine d'un ancien patron d'ONG promu gauleiter.

C'est donc à une redécouverte de la France du point des grands enjeux politiques, économiques et diplomatiques que vous invite ce second numéro du « Jacobin ».

Et sa lecture ne mène qu'à une redécouverte de cette phrase de De Gaulle « *n'est pas besoin d'être puissant pour être grand, il suffit d'être à la hauteur de l'histoire* ».

¹ Hubert Beuve-Méry « Vers une plus grande Allemagne », 1939

Claude Rochet

SOMMAIRE

LA FRANCE, UN PETIT PAYS ?	1
Claude Rochet	3
PREMIÈRE PARTIE □ LA FRANCE POLITIQUE.....	5
La France, l'Europe de la Défense et l'OTAN	6
par Laurent Pelvey.	6
RESTAURER LE LIEN SINGULIER QUI UNIT L'AFRIQUE ET LA FRANCE	11
par Patrick samuel.....	11
DEUXIÈME PARTIE □ LA FRANCE ÉCONOMIQUE	19
LA SPECIALISATION FRANCAISE DANS L'ECONOMIE MONDIALE.....	20
Par Gaëtan de Royer.....	20
Promouvoir et organiser l'innovation : une réponse à la mondialisation anarchique.....	23
Par Gaëtan de Royer.....	23
La France n'est-elle qu'une zone industrielle?	44
Par Claude Rochet	44
La nation, un cadre économique optimal.....	50
Par Gaëtan de Royer.	50
Les membres du Cercle Saint-Just publient □.....	56

PREMIÈRE PARTIE

LA FRANCE POLITIQUE

LA FRANCE, L'EUROPE DE LA DEFENSE ET L'OTAN

par Laurent Pelvey.

LA QUERELLE DE LA C.E.D. ET LA SORTIE DE LA FRANCE DU COMMANDEMENT INTÉGRÉ DE L'OTAN : DEUX LEÇONS HISTORIQUES POUR LE PRÉSENT

L'idée d'une défense européenne apparaît lors des débats autour de la résurrection d'une armée allemande, souhaitée par les États-Unis d'Amérique dans le contexte de la guerre de Corée (juin 1950), mais refusée par la France. D'où le projet d'une «*Armée européenne*», sur le modèle du «*Pool charbon-acier*» à l'origine de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ou C.E.C.A. (1951) entre six États européens (Allemagne fédérale, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas).

Proposée par le Président du Conseil René Pleven, le principe d'une «*Armée européenne*» est approuvé le 26 octobre 1950 par l'Assemblée nationale à la majorité de 343 voix contre 225 (communistes et gaullistes). Le traité de Paris instituant la Communauté européenne de défense ou C.E.D. est ensuite signé entre les Six le 27 mai 1952 (gouvernement d'Antoine Pinay). En août 1954 la France et l'Italie n'ont cependant toujours pas ratifié le traité de C.E.D.

Président du Conseil, Pierre Mendès-France soumet finalement le projet de ratification au vote des députés, sans, néanmoins, engager la responsabilité de son gouvernement. L'Assemblée nationale, dont le renouvellement général de juin 1951 est marqué par une poussée gaulliste, vote alors le 30 août 1954 une question préalable, entraînant le rejet sans débat du projet de C.E.D. : 319 députés votent pour la motion de procédure, 264 contre, 12 s'abstiennent et 31 ne prennent pas part au vote.

Les critiques gaullistes de la C.E.D.

L'histoire a retenu des critiques gaullistes de la C.E.D. le seul refus de la supranationalité dans le domaine de la défense, le général de Gaulle qualifiant le projet de défense européenne d'«*armée apatride*» ou de «*Babel militaire*». C'est d'ailleurs à partir de la querelle de la C.E.D. que les gaullistes, pour employer un terme actuel, adoptent définitivement une posture souverainiste. Le projet de C.E.D. constitue en outre un marché de dupes pour la France, qui est alors le seul État européen à posséder une véritable armée. Deux autres critiques du projet de Communauté européenne de défense ne récusent cependant pas le principe d'une armée européenne, sous certaines conditions : l'existence d'une Europe politique et l'indépendance de la politique européenne de défense vis-à-vis des États-Unis d'Amérique.

La deuxième raison de l'opposition des gaullistes à la C.E.D. est, en effet, le constat de l'inexistence d'une Europe politique. L'article 38 du traité de Communauté européenne de défense se donne, certes, pour objectif la création d'une structure politique, mais, pour le général de Gaulle, l'Europe politique dépasse les questions institutionnelles : «*Il n'est certes pas interdit d'imaginer qu'un jour, tous les peuples de notre continent n'en feront qu'un et qu'alors il pourrait y avoir un gouvernement de l'Europe, mais il serait dérisoire de faire comme si ce jour était venu*» (23 juillet 1964).

Ce n'est, pour le général de Gaulle, que dans le cadre d'une Europe politique effective qu'une armée européenne pourrait, éventuellement, être envisagée : «Le nom donné à l'armée dite européenne est un titre fallacieux. Pour qu'il y ait l'armée européenne, c'est-à-dire l'armée de l'Europe, il faut d'abord que l'Europe existe, en tant qu'entité politique, économique, financière, administrative et, par-dessus tout, morale, que cette entité soit assez vivante, établie, reconnue, pour obtenir le loyalisme congénital de ses sujets, pour avoir une politique qui lui soit propre et, pour que, le cas échéant, des millions d'hommes veuillent mourir pour elle. Est-ce le cas ? Pas un homme sérieux n'oserait répondre oui» (25 février 1953).

La troisième critique gaulliste de la C.E.D. est le constat de la dépendance de l'armée européenne projetée vis-à-vis des États-Unis d'Amérique. Le projet de C.E.D. prévoit en effet que son organe dirigeant, le Commissariat de la Communauté européenne de défense, soit placé sous la tutelle de l'O.T.A.N. Ce que le général de Gaulle ne peut accepter : «*Mais, à supposer même que l'Europe existât, comme État et comme nation, il faudrait pour qu'il y ait l'armée européenne, que l'Europe dispose de son armée. Or,*

cette armée dite «l'européenne» que le traité prétend bâtir, il la remet pour l'emploi, organiquement, automatiquement, uniquement, au commandant en chef atlantique, c'est-à-dire, pour peu qu'on veuille bien ne pas jouer sur les mots, au commandant en chef américain en Europe, ce qui en fait l'un des instruments d'une stratégie américaine.»

«l'Europe européenne»

Charles de Gaulle souhaite que l'Europe politique représente une troisième voie, une force politique indépendante des «*deux hégémonies*», c'est-à-dire l'U.R.S.S. et les États-Unis d'Amérique. Cette «*Europe européenne*» serait un facteur d'équilibre mondial et donc de paix. La recherche d'une troisième voie européenne est à l'origine de la sortie de la France du commandement intégré de l'O.T.A.N., le 7 mars 1966. La volonté de Charles de Gaulle de réformer l'O.T.A.N., ou d'en sortir, est présente dès le début de la Cinquième République (mémoire du 14 septembre 1958), et il convient de remarquer que les forces navales françaises avaient déjà repris leur indépendance du commandement intégré de l'O.T.A.N., le 7 mars 1959 pour celles de la Méditerranée et le 21 juin 1963 pour celles de la Manche et de l'Atlantique. La décision de quitter le commandement intégré de l'O.T.A.N. ne constitue pas un revirement de politique extérieure, mais un changement de perspective, notamment après l'échec du plan Fouchet et l'altération du traité franco-allemand de l'Élysée. La France prend en effet seule la liberté et l'indépendance souhaitées par Charles de Gaulle, sans succès, pour l'Europe tout entière : «*En attendant que le ciel se découvre, la France poursuit par ses propres moyens ce que peut et doit être une politique européenne et indépendante*» (23 juillet 1964).

La volonté du général de Gaulle de construire une Europe européenne explique, en partie, l'échec du Plan Fouchet, projet d'Europe politique confédérale présenté par la France. Dans sa première version (novembre 1961), l'article 2 du plan Fouchet prévoit notamment de «*renforcer en coopération avec les autres nations libres la sécurité des États membres contre toute agression grâce à l'adoption d'une politique commune de défense*». Or, dans une seconde version, il est explicitement fait référence à l'O.T.A.N. avec l'ajout suivant : «*. en coopération avec les autres nations libres qui contribueraient au renforcement de l'Alliance atlantique*». Une référence à l'O.T.A.N. que le général de Gaulle supprime dans la version

définitive, rendue publique en janvier 1962□ Ce qui conduit, le 17 avril 1962, au rejet définitif du plan Fouchet par les États européens atlantistes.

Présenté à l'origine comme un substitut «*à deux*» au Plan Fouchet, en attendant l'adhésion des autres États de l'Europe des Six, le traité franco-allemand de 1963 achoppe sur la même question. Pour que le traité de l'Élysée soit ratifié au Bundestag, le chancelier Konrad Adenauer doit, en effet, accepter, le 16 mai 1963, un préambule additif qui l'encadre strictement : «*Convaincu que le traité du 22 janvier renforcera et rendra effectives la réconciliation et l'amitié, il constate que les droits et les obligations découlant pour la République fédérale de traités multilatéraux ne sont pas modifiés par ce traité, il manifeste la volonté de diriger l'application de ce traité dans les principaux buts que la République fédérale poursuit depuis des années en union avec les autres alliés, et qui déterminent sa politique, à savoir, maintien et renforcement de l'alliance des peuples libres et, en particulier, étroite association entre l'Europe et les États-Unis d'Amérique; défense commune dans le cadre de l'Alliance atlantique (...).*»

Le général de Gaulle n'a pas caché sa déception de voir le principal partenaire de la France, au sein de l'Europe des Six, tourner le dos à l'«*Europe européenne*» : «*Ce n'est pas de notre fait si les liens préférentiels, contractés en dehors de nous et sans cesse resserrés par Bonn avec Washington, ont privé d'inspiration et de substance cet accord franco-allemand. Il est bien possible que, de ce fait, nos voisins d'outre-Rhin aient perdu quelques occasions quant à ce qui aurait pu être l'action commune des deux nations, parce que, pendant qu'ils appliquaient, non pas notre traité bilatéral, mais le préambule unilatéral qui en changeait tout le sens et qu'eux-mêmes y avaient ajouté, les événements marchaient ailleurs et notamment à l'Est et même peut-être à Washington, brouillant les données de l'affaire telles qu'elles étaient au départ*» (28 octobre 1966).

Actualité du gaullisme

La problématique posée par le général de Gaulle demeure d'actualité. Il ne s'agit certes plus, aujourd'hui, de lutter contre «*deux hégémonies*», depuis l'effondrement de l'U.R.S.S. Mais la construction d'un monde multipolaire, face à l'hégémonie des seuls États-Unis d'Amérique, serait un facteur d'équilibre mondial, et donc de paix. Ce qui, pour la pensée dominante, passerait par une politique de défense européenne.

L'atlantisme de la plupart de nos partenaires européens demeure cependant un obstacle à la construction d'une politique européenne de défense indépendante. Depuis le début des années 1990, François Mitterrand et Jacques Chirac ont amorcé le retour de la France au sein du commandement intégré de l'O.T.A.N. L'actuel président de la République a, toutefois, conditionné en 1996 cette réintégration à la dévolution aux Européens du commandement de la zone Sud de l'O.T.A.N. en Europe. Aujourd'hui proche du chef de l'État, François Fillon, spécialiste des questions de défense pour le RPR dans les années 1980, a ainsi expliqué que *« Les Américains et la plupart des pays européens, qui préfèrent être commandés par des Américains plutôt que par des Français, ont refusé »* (20/09/2001, Face aux chrétiens - Radio Notre-Dame/RCF/La Croix).

L'alternative est simple : la construction d'une Europe de la défense sous tutelle américaine - à l'image de l'Eurocorps, placé sous commandement de l'O.T.A.N. - ou la réaffirmation de la souveraineté militaire de la France. Qui devra, seule, continuer à porter l'espoir d'une *« Europe européenne »*.

Laurent PELVEY

<http://www.france-republicaine.org>

« Nous tenons pour primordiale la politique étrangère. En accord avec un grand nombre d'électeurs de gauche, et en accord avec la majorité des forces de progrès dans le monde, nous soutenons une politique internationale de paix fondée sur le refus d'intégration à des blocs hégémoniques, sur une Europe élargie et réconciliée et sur la coopération avec les pays du « Tiers-monde » et les nations non-engagées »

« Groupe des vingt-neuf »,

Appel en faveur de la politique étrangère de la Cinquième République,

Le Monde, 11 mai 1966

RESTAURER LE LIEN SINGULIER QUI UNIT L'AFRIQUE ET LA FRANCE

par Patrick Samuel

La décennie écoulée a été marquée par un relâchement un peu honteux, voire un abandon silencieux, de nos liens avec ce continent noir dont l'histoire et la nôtre sont pourtant liées de manière intime et passionnelle depuis plus de deux siècles. Cette évolution, qui n'est bonne ni pour la Corrèze, ni pour le Zambèze, n'est pas tant mue, comme on pourrait le croire, par un cartiérisme de retour, que par des influences extérieures relayées, non sans masochisme, par les déçus de la coopération et du développement.

I-Cette déception s'appuie sur un constat incontestablement très préoccupant

- la plupart des grandes entreprises étatiques sont en faillite virtuelle;
- l'environnement économique est dissuasif pour un investissement industriel privé, du reste en chute libre, coût élevé des facteurs de production, bureaucratie prédatrice et incompétente, état de droit déficient□
- la production agricole reste insuffisante, en retard sur la croissance démographique, et aussi bien, elle est découragée par les offices étatiques qui préfèrent, en favorisant les importations, s'assurer des recettes fiscales importantes□
- partout, du reste, le secteur dit formel stagne ou régresse au profit d'un secteur informel orienté soit vers une activité de subsistance, servant fort heureusement de soupape sociale, soit vers un grand négoce, plus ou moins maffieux et totalement ignorant de l'intérêt de la collectivité;

- les systèmes éducatifs sont en dégradation rapide □ absence de filières courtes, sélection laxiste, années “blanches” fréquentes dans les universités, développement rapide d’écoles coraniques aux méthodes très médiocres;
- enfin, les efforts d’intégration régionale visant à pallier les effets désastreux de la balkanisation qui a accompagné les indépendances, ont des résultats très limités;

Une image politique et morale désastreuse...

...relayée vers l’opinion par des ouvrages ou des articles de presse où les affaires africaines associent le comique, le tragique ou le sulfureux □ d’un côté cde ne seraient que régimes autoritaires, corrompus, irrespectueux des droits de l’homme, en un mot ce qu’il était convenu, il y a peu encore, d’appeler “des rois nègres”, de l’autre il y aurait une France cynique, et manipulatrice d’où depuis quarante ans, des conseillers occultes, dissimulés dans la pénombre élyséenne, tireraient, à travers des réseaux multiples et parfois concurrents, les ficelles de ce théâtre de marionnettes marécageux...Cet aspect des choses, qui correspond à une partie de la réalité mais n’est pas toute la réalité, alimente tout un courant d’opinion pour qui la coopération serait un scandaleux et inutile gaspillage de ressources.

II-Les explications avancées pour expliquer cet échec peuvent très schématiquement se répartir en deux catégories □

les explications de type culturaliste □

les valeurs ou les modes de fonctionnement profondément ancrés dans les sociétés africaines seraient à l’origine de l’échec □ traditions claniques, castes, poids de la famille, cosmogonie statique, poids du verbe et pensée magique □

les explications socio politiques et historiques □

le colonisateur français aurait laissé derrière lui des élites avec lesquelles il est en connivence □ il maintiendrait ainsi sa domination politique et économique à travers l’édifice institutionnel qu’il leur a légué, et qu’elles ont détourné à leur profit et au détriment de leur effort de développement.

La première série d’explications est développée avec plus ou moins de nuances et plus ou moins d’intelligence par tout le monde, ou presque.

La seconde est formulée par des responsables et des intellectuels africains, souvent d'opposition, qui veulent ignorer ce que la première peut avoir de vrai□ mais depuis une quinzaine d'années, elle inspire aussi leur nouvelle doctrine de l'aide□à ceux qu'il est convenu d'appeler les bailleurs de fonds ; schématiquement, ce discours, développé par les institutions de Bretton Woods, et auquel se sont ralliées les institutions françaises en charge de la coopération et du développement, est en substance le suivant□

- le colbertisme français a entraîné dans une mauvaise voie les dirigeants africains□ il faut leur faire découvrir les vertus de l'ultra-libéralisme□ c'est la réforme économique...
- de toute façon, on n'obtiendra rien des dirigeants africains sans leur tordre le bras□ c'est *la réforme morale*, car dans leur superbe, les idéologues de la Banque mondiale se considèrent investis d'une mission de rédemption de l'Afrique pécheresse...

Il faudrait donc, selon ces bons apôtres, conditionner l'aide à un double effort d'ajustement□

- un ajustement financier répondant aux critères de rigueur imposés par le FMI□ restrictions budgétaires drastiques passant par la réduction de la dépense et en particulier de la masse salariale, et politique du crédit restrictive ; ***l'équilibre s'est en fait rapidement réalisé au travers des concours budgétaires systématiquement accordés par la France pour combler les déficits, jusqu'au jour où la France a pensé sortir de ce piège en acceptant une dévaluation de 50 % du FCFA en 1994***□
- un ajustement économique à moyen et long terme, inspiré depuis Washington par la Banque mondiale, s'appuyant sur un train de privatisations, un démantèlement des protections contingentaires et tarifaires, et une déréglementation des prix et des salaires□ s'inscrivant dans le cadre d'un rétrécissement substantiel du rôle de l'Etat, et à la réalisation scrupuleuse duquel serait strictement conditionnée toute aide multilatérale ; *sur ces ruines, on verrait bientôt croître et se multiplier les libres entrepreneurs africains, sortis par génération spontanée d'un secteur informel enfin créateur de richesses*;

Toutes les institutions françaises s'occupant de coopération et de développement se sont ralliées à corps perdu à cette nouvelle politique, venue d'Outre Atlantique□

- au Ministère de la Coopération, peu à peu transformé en sous-ministère de troisième rang, le paternalisme affectueux des années soixante et soixante-dix avait peu à peu laissé place à un sentiment d'échec et à un grand désarroi : on s'y sentait un peu honteux mais soulagé de passer la main aux institutions de Bretton Woods, même si pour beaucoup c'était sans illusion.
- au Trésor où la rue Monsieur était considérée avec un mélange de condescendance mais aussi d'agacement lorsqu'elle avait encore du pouvoir grâce à l'Élysée, et où l'idéologie était forcément celle du moment, c'est à dire libérale, on se dit que Bercy allait enfin pouvoir faire la politique de la France en Afrique, cette politique fût-elle définie à Washington... Aussi bien, on y rappelait volontiers que la France n'était que le quatrième actionnaire de la Banque et du Fonds et qu'elle pouvait d'autant moins contester un système international qu'elle en était membre, et même fondateur, et qu'elle en dépendait pour des enjeux financièrement plus importants sur d'autres zones du monde. ***Au demeurant, pour un nombre important de fonctionnaires de Bercy, l'idée que la France puisse avoir une politique singulière en Afrique voire tout simplement une politique étrangère, est une extravagance surannée...***
- les Affaires étrangères, pour leur part, n'avait jamais eu grand mot à dire dans la politique africaine; et après tout, de la "normalisation" en cours sortirait peut-être l'absorption de ce ministère de la coopération qui leur faisait la nique depuis trente-cinq ans.
- à la Caisse française de développement, (aujourd'hui Agence française de développement), on était impressionné par la cohérence doctrinale des institutions de Bretton Woods, la puissance de leur logique d'expertise à l'anglo-saxonne, la sophistication de leur outil statistique, la force probante de leur matériel documentaire; et puis, on souhaitait prendre du champ avec "les pays du champ" : la mode était alors à la Russie, aux PECO, et à l'Asie du Sud-Est où l'herbe était sans doute plus verte, et où la CFD avait hâte de développer de nouvelles agences pour jouer dans la cour des grands et plus seulement dans un pré-carré africain irrémédiablement clochardisé...

Bref, on n'allait désormais plus faire un pas sans "l'être mis d'accord avec le Fonds et avec la Banque", et les responsables africains découvrirent avec un certain effarement que leur protecteur traditionnel était désormais en position de suiveur, et dans le meilleur des cas, de cogestionnaire et de médiateur, par rapport aux institutions de Bretton Woods. Ces dernières, très habilement, et singulièrement la Banque mondiale, ont ainsi accrédité l'idée qu'ils étaient des organismes de développement alors qu'ils sont, au plein sens du terme, des organismes bancaires ils prêtent, à des taux souvent élevés, et se remboursent

III-Cette politique n'est bonne ni pour la France, ni pour l'Afrique

1) Une politique contraire à nos intérêts

les institutions de Bretton Woods, et singulièrement la Banque mondiale, mettent en œuvre, comme il est normal, l'idéologie de leur actionnaire principal les Etats -Unis ; or, ce n'est pas céder à la paranoïa que d'observer que notre présence en Afrique exaspère ces derniers pour deux raisons la première idéologique la superpuissance, désormais unique, supporte mal qu'un autre qu'elle dispose de ce qu'il est convenu d'appeler "une zone d'influence", et si elle le tolérât jusqu'ici, c'est parce que la présence française lui paraissait faire pièce à une menace de déstabilisation soviétique (l'arc Kissinger de la fin des années 70 / début des années 80) cette menace a maintenant disparu... La seconde économique l'Afrique, n'en déplaît à certains analystes condescendants, est potentiellement très riche aussi le bien sur le plan agricole que sur le plan énergétique et minier (et pas seulement l'Afrique du Sud qui bénéficie aujourd'hui d'un engouement sans doute excessif). Dans vingt-cinq ans, elle comptera un milliard et demi d'habitants **la France dispose de positions dont ses concurrents souhaitent l'éliminer c'est un jeu légitime ce qui l'est moins c'est qu'une organisation internationale, dont les représentants en Afrique tiennent ouvertement un discours anti-français, en fixe les règles à notre nez et à notre barbe, et surtout, que nous jouons ce jeu-là.**

La politique de coopération mise en place au début des années soixante par le Général de Gaulle, est une composante importante de notre politique étrangère elle constitue un levier de notre diplomatie ; n'est ce pas pour nous une chance exceptionnelle qu'un continent tout entier nous soit aussi proche par la géographie et par les liens historiques et culturels faut-il être

myope pour ne pas voir que parmi les cartes en notre main pour rester une grande puissance, notre qualité de membre permanent du Conseil de Sécurité, l'appartenance au club nucléaire et spatial, la francophonie, il y a aussi cette présence et ces amis dont nous disposons sur ce continent encore jeune, turbulent, mais plein d'avenir, qui contiendra un milliard et demi d'habitants dans vingt cinq ans.

313-pour des raisons évidentes enfin, nous n'avons pas intérêt à le voir devenir un foyer de drames et d'exode, dont la politique du "¶mes¶, (les lois anti-migratoires), serait bien impuissante à nous isoler.

2) une politique calamiteuse pour l'Afrique¶

321-l'Afrique a perdu sa souveraineté au profit d'une expertise internationale, qui lui impose "¶es conditionnalités¶ dans la totalité des activités de l'Etat, et pas seulement économiques, puisqu'on a vu apparaître le concept de "¶conditionnalité démocratique¶, à géométrie éminemment variable, selon les pays et les continents¶

L'aide au développement est en partie désormais consacrée à entretenir une bureaucratie internationale, et ses agents locaux, par le biais de la sous traitance des études et d'une assistance technique, pléthorique et royalement payée¶ le personnel politique des Etats africains se recrutant de plus en plus dans le vivier des technocrates passés par le FMI et la Banque mondiale, la pérennité du système est assurée...

La Banque mondiale procède à la captation des éléments des hautes fonctions publiques nationales, en leur garantissant des traitements de standard international (dans le même temps qu'elle enjoint aux Etats africains de réduire les salaires de leurs administrations).

La destruction méthodique des services de l'Etat, si imparfaits fussent-ils, conduit au développement du secteur informel, à l'appropriation sauvage des ressources, et à l'amoindrissement de l'assiette fiscale.

Le démantèlement des protections a débouché sur la disparition des industries locales et une partie de l'Afrique se transforme en gigantesque souk, contrôlé par des confréries religieuses comme les Mourides ou par de grands négociants aux pratiques plus ou moins maffieuses

Les Etats sont enfermés dans une relation de dépendance à l'égard des institutions de Bretton Woods qui les pousse à l'irresponsabilité puisque ce sont les bailleurs qui conduisent les politiques à mener.

IV-L 'approche "justificatrice" du mal développement africain n'a pourtant pas grand fondement

41-elle oublie de laisser à l'histoire le temps de se dérouler après tout, l'Afrique Noire, dans sa plus large partie, est passée, en moins d'un siècle, de l'âge de pierre à la modernité faut-il rappeler qu'en beaucoup d'endroits, au siècle dernier, les colonisateurs rencontrèrent des hommes nus qui ignoraient l'usage de l'écriture.

42-à cet égard, la comparaison entre les pays d'Asie et les pays d'Afrique, faite par certains observateurs, est une absurdité les explications d'ordre "culturel" invoquées pour expliquer le succès (aujourd'hui relatif) des premiers l'étaient, il y a quarante ans pour expliquer leur stagnation Les explications d'ordre économique sont encore plus contradictoires le succès des NPI asiatiques a été successivement récupéré par les organisations multilatérales libérales, puis par les économistes radicaux américains au nom du bien fondé de l'interventionnisme dans la politique économique...

43-les donneurs de leçons feraient bien de balayer devant leur porte

431-les institutions de Bretton Woods ont montré leur incapacité à prévoir et à gérer les crises russe et asiatique le moins qu'on puisse dire est qu'elles ont été des experts peu avisés ...

432-elles ont largement aidé en leur temps des régimes peu démocratiques et autrement prédateurs que les régimes africains, comme le régime Suharto elles l'ont fait sans conditionnalité politique aucune ce qui relativise la portée du discours moral qu'elles peuvent tenir en Afrique.

433-s'agissant de la corruption, qui gangrène les Etats et les institutions européens, elle est un phénomène mondial et pas seulement africain encore en Afrique correspond-elle en partie à un système de redistribution des revenus, ce qui n'est absolument pas le cas en Europe. Certes il s'agit là d'un phénomène grave puisqu'il contribue à générer une économie à coût élevé, à substituer une logique économique fondée sur les détournements de fonds à la rationalité économique courante et des règles sociales fondées sur le délit économique aux règles du droit. Mais entre les pratiques africaines et les nôtres en ce domaine, il y a aujourd'hui plus une différence de nature qu'une différence de degré.

Conclusion

Il n'est de politique qui vaille que celle qui serve intelligemment nos intérêts de puissance. Notre ambition doit être de préserver notre influence et notre présence singulière dans le pré carré francophone et de les élargir au reste de l'Afrique. A l'égard de ce continent compliqué, pour paraphraser la formule célèbre, il faut donc promouvoir quelques idées simples

- l'organisation politique, administrative et financière de ce qu'il est convenu d'appeler "la coopération" doit être restaurée sur la base de trois observations
- la politique africaine de la France ne doit pas être définie par le Trésor mais par le gouvernement
- l'Agence française de développement doit tempérer ses critères d'intervention par la prise en considération de contraintes politiques.
- Il n'est pas anormal que l'organisation des pouvoirs publics tienne compte des pays et des continents avec lesquels nous avons des liens "singuliers".
- faciliter administrativement et encourager financièrement la venue en France d'étudiants africains
- réaffecter à l'aide au développement des moyens budgétaires significatifs

Patrick Samuel

DEUXIÈME PARTIE

LA FRANCE ÉCONOMIQUE

LA SPECIALISATION FRANCAISE DANS L'ECONOMIE MONDIALE

Par Gaëtan de Royer

Avec le développement du commerce mondial, les économies nationales ont continué à accroître leur spécialisation. Il s'en dégage une très grande diversité des nations, même et peut-être surtout parmi les pays industrialisés ; c'est le cas notamment à l'intérieur de l'Europe - entre, par exemple, une Allemagne au profil relativement stable, puissante dans la mécanique, la chimie, les véhicules et le haut de gamme et une France, plus mouvante, de plus en plus spécialisée et mieux assise dans l'agroalimentaire et les services, un pays finalement assez proche, dans ses spécialisations, des Etats-Unis.

Gérard Lafay a analysé la spécialisation de l'économie française en utilisant la banque de donnée CHELEM et l'indicateur d'avantages comparatifs révélés mis au point par le CEPII. En partant de son analyse, on peut dresser plusieurs conclusions et montrer les spécificités de la France par filières et par produits.

En ce qui concerne les filières, tout d'abord, le premier avantage de la France est représenté par les Services (IFk = 16 selon les calculs des auteurs), suivi de la Mécanique (7), de la Chimie¹⁸ (6,3) et de l'Agro-alimentaire (6,2), classement proche de celui observé aux Etats-Unis. Devenu systématiquement positif à partir de 1980, l'agro-alimentaire est un bon exemple d'avantage comparatif révélé par une politique publique, la PAC. Inversement, certains domaines régressent, comme celui de l'automobile (2,6) qui figurait parmi les plus forts avantages de la France il y a trente ans et qui a été victime des délocalisations de production dans des pays à coûts salariaux moins élevés. Comme aux Etats-Unis, enfin, les désavantages principaux de la France sont à rechercher dans les filières de l'Energie (-14), du Textile (-9,1) et de l'Electronique (-8,3).

Les calculs de G. Lafay et du CEPII²

Les points forts de la France (ses avantages comparatifs) apparaissent pour les produits dont le solde relatif est supérieur à celui obtenu globalement pour l'ensemble des biens et services. Inversement, ses points faibles (ses désavantages comparatifs) apparaissent pour les produits dont le solde relatif est inférieur à celui de l'ensemble des biens et services. Si on appelle XF_k et MF_k les exportations et les importations de la France en produit k , W_k le commerce mondial du produit k , le solde relatif SF_k est exprimé en pourcentage par :

$$SF_k = 100 \times (XF_k - MF_k) / W_k$$

Pour l'ensemble des biens et services, on obtient de la même façon :

$$SF = 100 \times (X_i - M_i) / W$$

L'indicateur d'avantage/désavantage comparatif est fondé sur l'écart entre SF_k et SF . En l'occurrence, cet écart est multiplié d'abord par un coefficient de pondération, égal au rapport entre le commerce mondial du produit k et le PIB en valeur de la France, puis par le facteur dix pour obtenir un indicateur exprimé en millièmes, soit :

$$IF_k = 10 \times (W_k / PIBF) \times (SF_k - SF)$$

Lorsque l'on passe à l'analyse des produits, les résultats, plus précis, apportent des éléments nouveaux. En effet, le faible avantage que conserve la filière automobile n'empêche pas les éléments de véhicule de constituer un point fort de la spécialisation française (4,4). Autre excédent structurel observé, celui de l'électricité (2,9), alors que la filière énergétique en général est un désavantage français. Il faut y voir le résultat de la politique énergétique, charbonnière, puis pétrolière, et enfin électronucléaire. Comme aux Etats-Unis, les autres points forts sont les "autres services" (10,1) et les voyages (9,7) parmi les services, l'aéronautique (7,1) et les moteurs (2) sur la filière mécanique, les céréales sur la filière agro-alimentaire (4,2). S'y ajoutent, dans le cas de la France, les parfums et les produits de toilette (4,1) sur la filière chimique, les boissons (vins et spiritueux, eaux minérales : 5,8) ainsi que les corps gras (1,9) sur l'agro-alimentaire. Quant aux points faibles, ils sont situés sur des filières désavantagées (sauf les transports dans les services). On notera l'important désavantage constitué par le matériel informatique (-5,2).

² Cf. LAFAY (G.) et alii - Nations et mondialisation. Paris, Economica, 1999, Page 399. Et, pour de plus amples renseignements concernant la mesure des avantages comparatif, voir MESSERLIN (P.) - Commerce international. Paris, Presses Universitaires de France, Page 57 (mesures de l'UNIDO et de BALASSA). Cf, aussi BALLANCE (R.) et alii - Consistency Tests of Alternative Measures of Comparative Advantage in Review of Economics and Statistics. PP 157-161

Les différents changements que nous avons relevés se traduisent par une augmentation de l'amplitude de la spécialisation française, mesurée par l'écart type de l'indicateur IFk. Selon les études du CEPII, l'écart-type pour les 72 catégories de produits était de 1,33 en 1967, soit un résultat extrêmement faible. Un tel résultat était une marque de fragilité car la spécialisation est une nécessité : face à la concurrence internationale, une économie ne peut pas être efficace dans toutes les activités productives. En 1994, l'écart-type est passé à 2,31 et, en 1997, à 2,52. Aussi l'amplitude de la spécialisation a-t-elle presque doublé.

En bref, les positions des industries françaises sont bonnes dans les secteurs où persistent des distorsions dues à l'aide de l'Etat (agriculture, production d'énergie électrique, télécommunications), la situation est plus problématique dans les semi-conducteurs, l'électronique grand-public, l'informatique, l'automobile, la sidérurgie, ainsi que dans d'autres industries où les forces du marché sont décisives. En dépit d'investissements publics massifs dans ces secteurs considérés comme stratégiques, ils ne possèdent pas de véritable avantage concurrentiel international. A l'opposé, de véritables "success stories" françaises concernent des industries dans lesquelles l'Etat est peu intervenu, comme le vin, et le champagne, les eaux de table, les parfums et cosmétiques, la haute couture, les arts de table (verrerie et vaisselle) et le tourisme (Club Med).

Mais, contrairement à ce que voudraient les théories classiques du commerce international, les spécialisations mises en évidence ne sont pas explicables uniquement par des complémentarités naturelles ou par des avantages comparatifs acquis. Elles sont aussi le résultat d'avantages comparatifs construits, de choix politiques déterminés, comme a pu le montrer une politique de coopération volontariste dans des secteurs aussi cruciaux que l'aéronautique civile (Airbus) ou l'espace (Ariane).

Une telle leçon ne doit pas être oubliée. Surtout si l'on considère que la compétitivité d'une nation n'est jamais acquise, comme cela semble être le cas en France.

Gaëtan de ROYER

PROMOUVOIR ET ORGANISER L'INNOVATION : UNE REPONSE A LA MONDIALISATION ANARCHIQUE.

Par Gaëtan de Royer

Au XIXe et pendant la plus grande partie du XXe siècle, alliant fordisme et colonialisme, le développement de l'économie se fondait sur l'exploitation rationnelle des matières premières et du travail. La science apportait des solutions techniques à des problèmes d'ingénierie : chimie, métallurgie, mécanique, etc. L'industrialisation de l'Europe reposait sur ce modèle. Depuis un peu plus d'une décennie, sous l'effet de deux mouvements, le cœur de l'activité économique a changé.

Le premier est la pression de la concurrence exercée par les Nouveaux Pays Industrialisés et, plus généralement, le passage, pour les industriels fabricants, d'une situation de pénurie à une situation de surabondance. Quelle que soit sa taille et sa notoriété, l'entreprise est alors obligée de se pencher plus attentivement sur les besoins de ses clients, même petits.

Le second tient au changement du système technique qui s'accompagne d'une complexification du vocabulaire, laquelle rend nécessaires et efficaces de nouvelles formes de travail axées sur la coopération entre les firmes.

Ces deux mouvements se combinent lorsque, pour faire face à la concurrence, des entreprises s'associent en "cluster", ensemble lié par des accords de coopération technique capable de faire contrepoids aux structures concurrentes, même si celles-ci sont dominantes en termes de capital ou de chiffre d'affaire. Cette transformation est très profonde : elle est au cœur du passage d'une civilisation industrielle à une civilisation cognitive³. Et, si elle

³ La notion d'économie fondée sur la connaissance est née avec la perception du rôle croissant de la production, la distribution et l'utilisation des connaissances dans le fonctionnement des entreprises et des économies. Ce n'est pas seulement la quantité des connaissances en circulation qui évolue et s'intensifie mais également les relations entre les agents dans la dynamique de création, d'exploitation et de distribution des connaissances. Pour une définition plus

modifie les conditions de l'innovation, elle la rend encore plus indispensable et conditionne l'attitude des États et des entreprises à son égard.

Or, l'Etat ne semble avoir aucune stratégie en matière de recherche et d'innovation, comme le rappelle Henri Guillaume, fondateur de l'ANVAR⁴ : *“Il n'existe pas au niveau de l'Etat de vision de synthèse sur l'affectation et l'utilisation des crédits publics ni, a fortiori, de procédure systématique d'évaluation de leur impact technologique et économique (...). Des lacunes reflètent à notre sens un phénomène plus profond d'absence de stratégie de l'Etat en matière de coordination et de suivi du financement public de R&D.”*

Les principaux concurrents de la France, au premier rang desquels trônent les Etats-Unis⁵, s'engagent fortement dans la promotion de l'innovation, sa diffusion dans le système productif et la maîtrise des choix technologiques, engageant par là une guerre globale, économique et culturelle.

Dotée d'une spécialisation que l'on peut juger problématique, la France doit se donner les moyens d'en faire autant. Et se concentrer sur une politique de recherche ambitieuse, fer de lance d'une stratégie de l'innovation, conçue comme l'animation d'un système à la fois économique et social, entrepreneurial, public et privé.

précise de ce phénomène et la présentation d'indicateurs pour le juger, Cf.COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN - Les indicateurs de l'économie de la connaissance ; Document de travail rédigé par Sandrine Paillard

⁴ Cf GUILLAUME (H.) - La technologie et l'innovation. Rapport au gouvernement. Paris, La Documentation Française, 1998

⁵ Aux Etats-Unis, les financements sont ciblés sur des activités stratégiques que les décideurs et chercheurs américains ont su anticiper, comme les Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications ou les biotechnologies, tout en développant une grande diversité de programmes “bottom up” économique ; les Etats-Unis considèrent comme une priorité le fait d'attirer étudiants et chercheurs du monde entier ; ils développent également des actions de communication intensive, plaçant systématiquement la science américaine à la Une de tous les médias.

R&D la compétition Europe/Etats-Unis

Le retard européen par rapport aux Etats-Unis n'est pas nouveau. En 1969, déjà, J-J. Servan Schreiber, en publiant Le Défi américain montrait l'écart technologique qui s'était formé au cours de cette période, alors que les performances économiques américaine et européenne étaient similaires. Aujourd'hui, l'écart est tel que, selon Muldur, les entreprises américaines seraient à même de demander à l'OMC d'interdire les aides publiques.

L'écart se creuse dans tous les domaines de l'ensemble du processus d'innovation.

a) En ce qui concerne l'investissement de R&D, d'abord. Selon Muldur, l'écart annuel d'investissement de R&D entre les Etats-Unis et l'Union européenne ne cesse de croître : au début des années 70, il s'élevait à 25 milliards de dollars ; aujourd'hui, près de 60 milliards de dollars séparent l'Union des Etats-Unis. A la fin des années 80, une certaine inefficience allocative semble se développer en Europe : entre 1987 et 1997, l'intensité de R&D baisse en Allemagne (de 2,9 à 2,3%) et au Royaume-Uni (de 2,2 à 1,9%), en France elle se maintient jusqu'en 1993 puis chute de 2,5 à 2,2%. Plus généralement, entre 1990 et 1997, l'écart cumulé (UE-EU) a atteint 386 milliards de dollars. Au total l'Europe a assisté passivement à la formation d'un "grand écart" de 1260 milliards de dollars.

b) Un certain retard s'observe aussi en matière de capital à risque. Alors que du côté américain, tout a été fait pour développer les investissements dans ce capital, les grandes institutions bancaires et financières européennes l'ont souvent considéré comme une spécificité américaine, et ne se sont jamais vraiment préoccupées des PME initiatrices de projets. Aussi a-t-on vu de nombreux innovateurs potentiels émigrer vers les Etats-Unis pour créer leurs entreprises. Aujourd'hui, même si une certaine prise de conscience s'est manifestée du côté des pouvoirs publics, on estime qu'en 1998, l'écart entre les capitaux de démarrage investis de chaque côté de l'Atlantique avait atteint près de trois milliards de dollars. Par ailleurs, les capitaux européens s'orientent davantage vers les projets relevant des secteurs à faible intensité technologique. Les secteurs de l'électronique, des biotechnologies, de la santé et de la médecine manquent de capitaux à risque.

c) Enfin, il est particulièrement intéressant de noter que, pour la première fois depuis quarante ans, l'écart entre les investissements en capital productif (FBCF, troisième phase de diffusion technologique) est favorable aux Etats-Unis. Il l'est depuis 1997 (267 milliards de dollars cumulés). Pourtant, les investissements en capital productif sont essentiels : ils permettent de renouveler, de rajeunir et d'augmenter le stock de capital des entreprises, ce qui est décisif pour l'évolution de la productivité du travail et de la productivité apparente du capital par diffusion du progrès technique.

Le retard d'investissement touche surtout les services et l'électronique (les semi-conducteurs et l'informatique). Il est moins marqué dans l'automobile et dans la chimie. A l'inverse, il est en faveur de l'Europe dans les équipements électriques, l'aéronautique et les télécommunications.

La Commission européenne est consciente de cet état de fait. Dans une de ses récentes communications, elle affirme : "En Europe, la situation de la recherche est préoccupante. Sans une action concertée pour la corriger, les tendances actuelles risquent de conduire à une perte de croissance et de compétitivité dans l'économie mondialisée. L'écart avec les autres puissances technologiques va se creuser davantage encore. L'Europe pourrait ne pas réussir la transition vers l'économie de croissance." La question est d'autant plus préoccupante que l'effort d'investissement américain devrait encore augmenter de 74% d'ici 2008.

Claude Rochet

Une spécialisation problématique

Sans vouloir exagérer la situation, il est assez inquiétant d'observer que la France se trouve bien placée sur un marché incertain, le nucléaire (1.) alors qu'elle n'est pas très présente sur les marchés qui se développent (2.).

La France en position forte sur le marché incertain du nucléaire

L'annonce faite par l'Allemagne de son retrait des projets de coopération avec la France pour développer la prochaine génération de centrales nucléaires montre à quel point les préoccupations environnementales, nées de la catastrophe de Tchernobyl, nuisent au marché du nucléaire français. Dans la plupart des pays, le développement de l'électronucléaire est interdit par de fortes réglementations. Même en France, la notion d'indépendance énergétique est en train d'évoluer vers un concept plus large de sécurité énergétique.

Cependant, plus qu'à une fatalité, la France se trouve confrontée à un véritable défi : la maîtrise de l'impact environnemental des activités

nucléaires, qui fait l'objet d'importants programmes au CEA⁶, est déterminante pour assurer leur développement durable. A ce titre, deux démarches sont fondamentales pour que le public accepte le nucléaire. Tout d'abord, il s'agit d'intensifier les recherches relatives à l'amélioration de la gestion des déchets radioactifs à vie longue et à haute activité. Ensuite, il importe d'avancer en matière de radiobiologie et de toxicologie pour mieux comprendre les effets des faibles doses de rayonnement sur la matière vivante et pour pouvoir apprécier plus précisément l'impact sanitaire et environnemental des éléments toxiques utilisés dans la recherche et l'industrie nucléaires. Pour Pascal Colombani⁷, Administrateur général du Centre de l'Energie Atomique, il faut aller plus loin et favoriser l'émergence de nouveaux concepts de réacteurs *“sobres et omnivores, capables d'économiser les ressources naturelles, de minimiser à la source le volume des déchets à vie longue, de brûler indifféremment du plutonium et de l'uranium de retraitement, et d'incinérer des déchets à vie longue, tout en bénéficiant d'un rendement élevé”*.

En règle générale, si l'on en croit M. Porter⁸, la réglementation, même sévère, comme on la trouve dans le domaine du nucléaire, n'annonce en rien le déclin de ce secteur, bien au contraire. La rigueur de la réglementation en matière de sécurité contribue à la création et à l'enrichissement d'avantages concurrentiels. Ces impératifs obligent les entreprises à augmenter la qualité de leur production, à perfectionner leur technologie. Au final, les barrières qu'imposent les gouvernements peuvent favoriser l'émergence d'une demande sophistiquée.

Ainsi, le problème que rencontre la France avec le nucléaire peut être porteur de bons fruits. Il peut l'inciter à faire d'énormes progrès en matière de recherche et d'innovation dans les sciences de l'environnement⁹. Si la confiance entre le public et le nucléaire est restaurée, le marché peut redevenir exceptionnel, la contribution du nucléaire à la réduction des émissions de gaz à effet de serre étant son atout majeur. Or, selon un récent rapport de la Commission européenne, le seul moyen de respecter

⁶ Organisme public de recherche créé le 18 octobre 1945 pour “poursuivre les recherches scientifiques et techniques en vue de l'utilisation de l'énergie atomique dans divers domaines de la science, de l'industrie et de la défense nationale.”

⁷ Cf COLOMBANI (P.) - Plaidoyer pour l'avenir. In *Géopolitique* n°71, éditions PUF.

⁸ PORTER (M.) - *The competitive advantage of nations*. Basingstoke, Macmillan, 1998, 855 P.

⁹ Cf chapitre “Recherche et innovation dans les sciences de l'environnement” in MAJOIE (B.) (dir) - Recherche et innovation : la France dans la compétition mondiale. Paris, La Documentation Française, 1999, Page 287.

l'engagement pris à Kyoto de réduire de 8% les émissions de CO2 entre 1990 et 2010 serait de construire au moins 85 tranches nucléaires¹⁰.

La situation est de loin plus inquiétante dans les secteurs porteurs au sein desquels la France n'est pas présente de façon dynamique.

La France en position faible sur les marchés porteurs du nouveau siècle

Un regard rétrospectif sur les trente dernières années suffit à comprendre l'importance des rendez-vous manqués de la haute technologie française. Le Laser a été inventé en France par Kastler ; les cristaux liquides ont été développés par de Gennes et son équipe ; le premier micro-ordinateur au monde était français (le Micral en 1974). Or, aujourd'hui, il n'y a plus un seul fabricant français d'imprimantes laser, ni d'écrans à cristaux liquides, ni de micro-informatique digne de ce nom. Par ailleurs, des pans entiers de l'industrie française qui existaient encore dans les années 60 ont disparu sous le poids de la concurrence étrangère : l'optique, les instruments de mesure, la photocopie et la télécopie, le génie biologique et médical.

Aujourd'hui, comme on l'a déjà vu, c'est dans ce domaine que les positions mondiales de la France sont les plus faibles, étant inférieure à 5%, tant au plan technologique, qu'à celui de la production ou des exports.

Il s'avère que l'effort relatif consenti par l'Etat en matière de recherche sur les TIC est trop faible vis-à-vis des enjeux économiques et sociétaux du secteur. En 1999, par exemple, le Budget Civil de Recherche et Développement (BCRD) s'élevait à 53 915 MF¹¹. Même si l'enveloppe globale progressait de 2,4% par rapport à 1998, la partie liée aux industries des TIC ne représentait que 5,1% de l'ensemble avec un montant de 2734 MF. Si de nombreuses réformes peuvent être imaginées pour répondre au retard français en matière de nouvelles technologies, il faudrait commencer par se doter de ressources publiques nécessaires et redéployer, à l'instar des décisions prises aux Etats-Unis, une partie des budgets de la recherche civile vers les TIC. Selon Bernard Majoie, un objectif réaliste devrait être un doublement en cinq ans de la part des technologies de l'information et de la communication dans le BCRD.

¹⁰ Reporté par COLOMBANI (P.) - Plaidoyer pour l'avenir. In Géopolitique n°71, éditions PUF.

¹¹ Cf MAJOIE (B.) (dir) - Recherche et innovation : la France dans la compétition mondiale. Paris, La Documentation Française, 1999, Page 242

Un autre domaine porteur, dont on pressent les conséquences sur la médecine et l'agroalimentaire, notamment, et plus largement sur l'ensemble de la santé publique, s'ajoute à celui des TIC : les biotechnologies. Même l'un des plus farouches adversaires de ce nouveau domaine de recherche, Jeremy Rifkin¹², l'affirme : *“le XXIème siècle sera celui de la génétique et des biotechnologies, produits de la convergence des sciences de la vie en un unique et puissant complexe économique et technologique.”*

Or, ce domaine ne correspond pas à un grand programme et la discrétion des positions françaises serait naturelle s'il n'y avait eu depuis longtemps un effort certain pour développer la recherche publique dans le champ des sciences de la vie, où la France fait aujourd'hui figure fort honorable. Ainsi, dans ce domaine clé pour l'avenir, le retard accumulé par rapport aux Américains¹³ nous fais revivre, en quelque sorte, l'échec français de l'informatique. Le rapport sur la recherche et l'innovation du Plan¹⁴ fait le constat que, si la production scientifique française reste d'assez bonne qualité moyenne, les grands virages et les grandes percées sont, pour l'essentiel, le fait des Etats-Unis¹⁵. Pour ce rapport, il serait souhaitable de revoir rapidement la distribution des grandes masses budgétaires dans la recherche publique et mettre en place un grand programme mobilisateur “sciences du vivant” doté d'au moins 400 millions de francs par an sur dix ans.

Le plus difficile sera peut-être de gérer la peur et l'angoisse que suscitent de telles innovations, comme a pu le montrer l'exemple des OGM. Si la France n'y arrive pas, elle risque de passer à côté des enjeux économiques mais aussi culturels et sociaux qui se profilent en aval de ces

¹² Cité par JOLY (P-B.) - Biotechnologies et société : entre développement technologique et démocratie technique. In *Géopolitique* n°71, éditions PUF, PP. 56-60

¹³ Les biotechnologies sont nées aux Etats-Unis grâce aux premiers outils de la génétique moléculaire et à leur utilisation à l'industrie. Dès la fin des années 70, on voit la naissance et la croissance très rapide de ce nouveau secteur d'activités. Il draine de très importants capitaux, développe de la recherche parfois très fondamentale, emploi de très nombreux post-doctorants, souvent décrits en France comme des “futurs chômeurs”, et prépare les innovations industrielles. La biologie et la génétique moléculaire deviennent une science et une technologie essentielles pour les industriels concernés, en particulier dans le secteur pharmaceutique.

Pour une comparaison des politiques industrielles en Europe et aux Etats-Unis, Cf TURQUET de BEAUREGARD (G.) - Biotechnologie : une politique industrielle pour combler le retard de l'Europe ? in COHEN (E.), LORENZI (J-H.) - Politiques industrielles pour l'Europe. Paris, La Documentation française, 2000, Page 293.

¹⁴ MAJOIE (B.) (dir) - Recherche et innovation : la France dans la compétition mondiale. Paris, La Documentation Française, 1999, Page 253.

¹⁵ Même si, parfois, le point de départ initial de la découverte est en Europe, comme ce fut le cas, en France, avec la naissance d'une nouvelle forme d'organisation du travail de la recherche très fondamentale en génétique et génomique, baptisée “biologie à grande échelle”, innovation majeure qui associe robots, automates et informatique de gestion.

recherches, y compris ceux qui ne posent aucun réel problème. Le progrès et l'acceptabilité sociale du savoir exigent un sens élevé de l'éthique et de la responsabilité chez le scientifique et chez le citoyen qui, par l'intermédiaire de ses élus, impose une réglementation. Ces progrès imposent, par ailleurs, un dialogue visant à réduire l'écart entre la connaissance moyenne de la population et ce qui se développe dans les laboratoires. Ainsi, le débat éthique et l'appropriation des nouvelles connaissances biologiques par le nombre le plus élevé possible de nos concitoyens¹⁶ apparaissent comme les conditions du développement durable et raisonné des biotechnologies.

Un troisième défi serait de réorganiser le système de recherche au sein duquel cinq instituts seulement ont un poids considérable : le CEA, le CNRS, l'INSERM, l'INRA et l'Institut Pasteur concentreraient 72% de la dépense R&D. Pour Guy Turquet de Beauregard, cela entraînerait un manque d'ouverture et un certain cloisonnement.

Cette critique est celle du modèle français en général, un modèle qui, en concentrant des moyens publics sur quelques organismes publics, serait inadapté aux nouvelles technologies qui concernent une multiplicité d'acteurs. Cette réalité est un aspect, parmi d'autres, du nouveau mode d'organisation du système productif français. Il doit être pris en compte pour que l'Etat réadapte ses méthodes d'intervention publique.

Réadapter les méthodes de l'Etat aux nouvelles réalités du système productif français

L'intervention de l'Etat, pour favoriser la définition de nouveaux avantages par le biais de l'innovation, n'est pas qu'un problème quantitatif, il est aussi qualitatif.

Certes, pour traduire une véritable ambition en la matière, la France devrait se donner l'objectif de porter à nouveau la part de la recherche dans le P.I.B. à 2,7 %, au lieu de 2,3 aujourd'hui.

¹⁶ Pour la compréhension des problèmes éthiques et démocratiques qui se posent dans le domaine des biotechnologies, Cf JOLY (P-B.) - Biotechnologies et société : entre développement technologique et démocratie technique. In Géopolitique n°71, éditions PUF, PP. 56-60

Mais il serait vain de tenter de remonter la pente sans analyser les caractéristiques du système productif français pour s'adapter, le mieux possible, à ses structures et modes d'organisation.

Alors qu'une analyse structurelle conduit à mettre en valeur les acteurs clés à stimuler (A), une étude des modes d'organisation du système productif suggère la mise en place de politiques de coopération (B).

A - Stimuler les acteurs de l'innovation

L'innovation est le fruit de l'interconnexion entre deux sphères : celle de l'entreprise (1) et celle de l'université et de la recherche (2).

Dynamiser la sphère de l'entreprise

Les deux dernières décennies ont vu l'apparition, à côté des PMI traditionnelles et tayloriennes, de firmes créées par des scientifiques : les PMI cognitives qui accordent une grande importance à la technologie. Structurées pour l'information et pour l'innovation, elles sont très ouvertes et entretiennent des relations partenariales en amont et en aval. Le rôle de ces firmes est de se consacrer à un domaine de services très spécialisés qui explore de nouvelles possibilités d'affaires à partir de l'application de la science à l'industrie. Ces PMI-PME permettent aux firmes d'externaliser leur recherche avancée.

Le développement de l'économie américaine des années 90 doit beaucoup aux créations de "start up" dans les nouvelles activités, en particulier des technologies de l'information et de la communication¹⁷. En règle générale, les Etats-Unis ont toujours essayé de maintenir un "business environnement" attractif pour les petites entreprises constituées de jeunes ingénieurs entrepreneurs et de haut niveau. Cette volonté est clairement illustrée par le "Small Business Act" (SBA) qui oblige les bureaucraties responsables d'achats publics ou d'interventions à faire en sorte que les petites entreprises bénéficient d'une part significative des commandes.

¹⁷ L'exemple de la Silicon Valley montre une dynamique qui s'est constituée grâce à l'accumulation de compétences technologiques, de capital-risques, de l'essaimage des savoirs, rendu possible par la présence d'universités et de flux d'informations informels.

En France, le ‘business environment’ paraît de moins bonne qualité, comme en atteste la fuite des cerveaux français dans la Silicon-Valley¹⁸. Cet exemple montre clairement la limite du modèle français : toutes les énergies ayant été concentrées sur les champions nationaux ‘Bull’ et ‘Thomson’, il n’y avait plus de place pour les petites entreprises technologiques.

Il n’est pas question de renoncer aux grands programmes utiles à l’innovation par les processus d’apprentissage de la technologie qu’ils engendrent. Si la gestion des grands programmes militaires américains a induit de brillants résultats, alors que celle de l’Europe a eu des retombées civiles bien plus modestes, c’est parce qu’elle était organisée, dans l’esprit de la SBA, pour capitaliser le savoir-faire dans les petites entreprises sous-traitantes. La France doit s’inspirer de cet exemple.

Dans un autre domaine, la plupart des jeunes créateurs d’entreprises français insistent sur les difficultés qu’ils rencontrent à rassembler un capital d’amorçage lors de la phase initiale de leur projet. Face à ce constat, qui semble juste, certains affirment qu’il suffirait de développer le capital-risque en Europe pour que l’innovation se réveille. Ce raisonnement semble incomplet.

Certes, il serait utile que l’Europe s’inspire du comportement financier américain. Selon l’AFIC, en effet, les investissements des sociétés de capital-risque dans le secteur des hautes technologies sont faibles par rapport à ceux observés aux Etats-Unis¹⁹. Et, sur les 200 sociétés de capital-investissement présentes sur le marché français, un nombre très restreint opère sur le créneau des hautes technologies et une dizaine seulement ont une taille critique satisfaisante²⁰ pour jouer un rôle significatif. Si on ajoute que les capitaux investis proviennent pour une large part de fonds de pension anglo-saxons²¹, on voit la faiblesse du marché français de capital-risque.

Mais il faudrait se garder de prendre l’effet pour la cause. En effet, le capital est, et semble être de plus en plus international : il se porte vers les lieux où il y a des affaires à faire et traverse les frontières facilement. Si le ‘business environment’ européen était favorable aux petites entreprises technologiques, les sociétés de capital-risque le sauraient et viendraient faire des affaires en France et en Europe.

¹⁸ Il y en aurait actuellement entre 30 et 40 000, ce qui démontre l’attractivité du ‘business environment’ californien.

¹⁹ Cf SALVADOR (L.F.) - Formation, innovation et technologie : y a-t-il un retard français ? in [*Revue Française de Géoeconomie*](#), n°7, Automne 1998. Page 121.

²⁰ C’est-à-dire des fonds gérés supérieurs à 150 millions de francs.

²¹ 26% du total (chiffre cité par SALVADOR, op. cit)

Il ne s'agit pas de contester l'efficacité des mesures d'ordre fiscal et structurel²². Il s'agit de les subordonner à une politique plus globale en faveur d'un "business environment" favorable aux petites entreprises. Le retard français pourra alors s'estomper, d'autant plus que la France dispose d'atouts considérables, et notamment la qualité de ses chercheurs et ingénieurs.

Mieux profiter du potentiel universitaire de recherche et de formation

La fréquence des innovations est fonction, entre autres, de l'intensité des relations entre les entreprises et les pôles de recherche. Or, la France possède sans aucun doute le potentiel de recherche ainsi que la maîtrise des technologies les plus pointues. Quelques chiffres en attestent²³ : le taux de titulaires d'un doctorat pour les jeunes de 25 à 29 ans est de 2,3 pour mille, ce qui place la France devant la Grande Bretagne (1,9) et à égalité avec les Etats-Unis (2,3) ; entre 1983 et 1995, la part mondiale des publications scientifiques est passée de 4,3 à 5,1%, soit une progression de 16% en deux ans²⁴. Or, la part de la France dans le système du brevet européen a diminué de 17% entre 1987 et 1996.

Selon le rapport Guillaume, la France n'a pas su mettre sur pied "un système d'institutions relais entre la recherche et l'économie". On constate, en effet, que notre pays connaît un faible mouvement de mobilité des chercheurs entre ces deux sphères. La mobilité statutaire, pour l'ensemble des EPST et des EPIC, serait de l'ordre de 30 à 40 personnes par an, sur un total de plus de 25 000 chercheurs. Par ailleurs, trente entreprises par an seulement seraient créées par des chercheurs venant de la sphère publique²⁵. Aux Etats-Unis, en revanche, 1633 nouvelles entreprises auraient été créées par des chercheurs en provenance d'entités de recherches publiques

²² La France semble avoir avancé dans la bonne direction en prenant deux premières mesures : s'inspirant du modèle des "business angels" américains, la loi de finance 1998 a permis la mise en place de mesures fiscales (article 79) favorisant l'investissement de capitaux en fonds propres dans une entreprise créée depuis moins de sept ans. Elle a également introduit une disposition (article 76) en faveur des entreprises innovantes à fort potentiel de croissance qui n'ont souvent pas les moyens d'offrir des salaires élevés et d'attirer des cadres ou des scientifiques de haut vol. Cette mesure permet aux entreprises d'intéresser leurs personnels les plus performants à la croissance de l'entreprise en leur proposant des bons de souscription (stocks-options) de parts de créateurs d'entreprises.

²³ EUROPEAN COMMISSION - Second european report on Science and Technology indicators 1997. Science Research Development, 1997, EUR 17639. PP. 121-124.

²⁴ Chiffres de l'OST cités par GUILLAUME (H.) - La technologie et l'innovation. Rapport au gouvernement. Paris, La Documentation Française, 1998

²⁵ Selon une étude du Centre de la Sociologie de l'Innovation de l'Ecole des Mines de Paris (Mustar) in SALVADOR, op. cit.

ou parapubliques, dont plus de 30% entre 1994 et 1996²⁶, soit une moyenne de 245 entreprises par an sur cette dernière période.

Plusieurs propositions sont formulées pour faire évoluer les pratiques françaises. Celles-ci tiennent compte des facteurs financiers et juridiques qui expliquent cette situation comme l'absence de financement initial et de dispositions législatives autorisant un chercheur à participer au capital de l'entreprise qu'il crée en liaison avec son laboratoire. Pour y faire face, Henri Guillaume préconise, entre autres, l'incitation au développement de la consultance par les chercheurs et enseignants en supprimant les obstacles liés au régime fiscal et social, l'autorisation pour les chercheurs et enseignants à être administrateurs de société et l'aide aux laboratoires dont sont originaires les chercheurs qui évoluent vers l'entreprise, en leur permettant, par exemple, de les remplacer facilement. Ces mesures s'inscrivent dans la ligne tracée par le rapport Attali²⁷ sur l'enseignement supérieur : *“Favoriser l'éclosion d'entreprises liées à des laboratoires de recherche universitaire et des écoles”*.

Ceci étant, il convient de ne pas tomber dans l'excès en en concluant que les chercheurs doivent se transformer en industriels et adopter une orientation “business”. Ce serait là tirer des enseignements erronés de l'expérience américaine. Contrairement à certaines idées reçues, les universités américaines ne font pas forcément plus de recherche appliquée, avec plus de fonds privés. En réalité, elles se fondent majoritairement sur la recherche universitaire aux laboratoires de haut niveau, publiant dans les journaux académiques et à ressources publiques²⁸. Par ailleurs, la proportion d'universités qui est financée par les entreprises est plus faible que dans la plupart des pays européens.

En ce qui concerne l'enseignement et l'éducation, l'état des lieux, si l'on s'en tient aux statistiques a de quoi inquiéter à une époque où explose le vocabulaire technique et précis : outre la chute libre de l'orthographe, un écolier sur sept entrant au collège ne sait pas lire, un sur quatre ne sait pas compter et deux sur cinq ne savent pas distinguer un carré d'un rectangle²⁹. La tâche en la matière est ardue : en plus d'apporter à tous un niveau de

²⁶ Cité par SALVADOR (L.F.) - Formation, innovation et technologie : y a-t-il un retard français ? in Revue Française de Géographie, n°7, Automne 1998. Page 120.

²⁷ Rapport de la Commission présidée par Jacques Attali : “Pour un modèle d'enseignement supérieur”.

²⁸ PAVIT (K.) - What can the rest of the world learn from US theory and practice ? (and what they should not learn) - SPRU working papers, <http://www.sussex.ac.uk/spru> et travaux de Claude Rochet : <http://perso.wanadoo.fr/claude.rochet>

²⁹ FAUROUX (R.) - La formation et l'enseignement supérieur français : forces et faiblesses. In Géopolitique n°71, éditions PUF, PP. 74-80

culture générale solide, l'Education nationale se doit de permettre aux jeunes d'acquérir les connaissances et l'expérience nécessaire à la poursuite de professions et de métiers compatibles avec les conditions de la concurrence internationale.

Ainsi, les problèmes qui se posent au niveau des deux sphères principales de l'innovation - entreprises et pôles de recherche et du savoir - ont trait à l'absence de politiques d'exploitation des potentiels existants. Il appartient à l'Etat de stimuler ces acteurs en menant des politiques ciblées, aux objectifs précis - aide aux petites entreprises innovantes, réforme de l'éducation -. Mais, dans un système national d'innovation, il appartient aussi à l'Etat de favoriser les processus d'échange et de coopération. Il doit alors mener des politiques plus globales.

B - Faire de la coopération un réflexe.

La transition vers une société cognitive se caractérise, notamment, par une diversification des formes de relations inter-entreprises : accords de coopération, quasi-intégrations, alliances et mises en réseau. A ce titre, il n'est pas exagéré d'affirmer qu'il existe une mode de l'économie du partenariat depuis le début des années 90³⁰. Ce phénomène est une réponse à l'accélération du progrès technologique, à l'évolution rapide de la demande et à l'accroissement des tensions concurrentielles. Il révèle l'intérêt qu'ont les entreprises à vendre et à acheter des compétences plutôt que des produits au sens strict.

Les statistiques montrent que les entreprises les plus innovantes sont aussi très coopératives³¹. En effet, pour créer de nouveaux marchés, réussir à vendre, concevoir et produire de nouveaux biens et services, les entreprises doivent faire appel non seulement à leurs propres ressources, mais aussi à celles de leur environnement.

³⁰ Plusieurs types de coopérations existent. Nous en retiendront sept. 1) Les alliances stratégiques, mode d'innovation en coopération dans lequel la répartition des tâches se fait sur la base des métiers, par la formation de "clusters". 2) La sous-traitance qui voit les petites entreprises devenir, de plus en plus, le donneur d'ordre (exemple d'Atochem, Cf infra). 3) La recherche sous contrat, la plus intellectuelle des sous-traitances. 4) Les pôles de compétences locales où subsistent l'enracinement de traditions et de savoirs techniques particuliers. 5) Les technopoles (Toulouse, dans l'industrie spatiale). 6) La coopération locale interprofessionnelle et 7) La coopération à l'occasion de commandes publiques qui a été, aux Etats-Unis, la principale cause du développement des plus grandes technopoles : la "Route 128" et la "Silicon-Valley". Pour en savoir plus, se reporter à un manuel d'organisation, comme celui de BOYER (L.) et EQUILBEY (N.) - Organisation : théories et applications. Paris, Editions d'Organisation. 1999. 367 Pages.

³¹ Cf l'enquête annuelle du SESSI "Innovation".

Un exemple³² dans le domaine de la Chimie donne la mesure de cette évolution. Au moment des “années noires” 1992-1993, face au déferlement des produits à prix cassés venus des ex républiques socialistes, de Chine, du Moyen Orient ou des pays européens à monnaie dévaluée, Elf Atochem a misé sur l’innovation et le respect des “spécifications clients”. En enquêtant sur les demandes de leurs clients, la firme s’est aperçue que les petites commandes spécialisées remplaçaient de plus en plus les grosses commandes régulières. Aussi a-t-elle décidé de s’allier avec certains clients pour mettre au point des nouveaux produits spécifiques : avec le fabricant de jus de fruits “Jocker”, Atochem a créé une bouteille multicouche en plastique opaque protégeant des ultra violets. Cette alliance révèle cette volonté générale d’acquérir une perception plus fine des besoins et des usages. Plus que la mise en commun de moyens, il s’agit du couplage de systèmes cognitifs, du partage d’un champ de vision commun, celui de la réalité de l’usage du produit.

En règle générale, l’action publique est bénéfique dès lors qu’elle favorise un optimum global en permettant la réalisation d’actions non susceptibles d’être assurées par une entreprise seule. Lorsque l’Etat facilite un projet productif commun à plusieurs entreprises, le bénéfice provient des économies d’échelles mais aussi, et surtout, de la complémentarité des acteurs.

En ce domaine, les politiques allemandes sont particulièrement actives. Ainsi, comme le montre une étude³³, le pourcentage des firmes allemandes faisant de la R&D et déclarant le faire en coopération avec d’autres entreprises ou d’autres acteurs (universités, laboratoires de recherche publique etc), est passé de moins de 10% en 1971 à près de 50% en 1992. Il faut y voir les effets de la politique technologique allemande qui favorise les financements attribués à la recherche coopérative réalisée dans le cadre de projets, par rapport aux financements directs accordés à des branches ou entreprises particulières³⁴. L’Allemagne serait aidée par sa culture car *“la concurrence [y serait] conçue comme un complément et non comme*

³² Cf “Usine Nouvelle” du 16 mars 1996

³³ Étude “Innovationsverhalten der deutschen Wirtschaft, Mannheim, 1993” dont les résultats sont analysés dans COLLETIS (G.) et LEVET (J-L.) - Quelles politiques pour l’industrie française ? Paris, La Documentation française, 1997, Page 158.

³⁴ G. Collets et J-L Levet notent que dans le domaine de la productique, des techniques de traitement de l’information ou encore des matériaux nouveaux, la recherche coopérative représentait entre 15 et 21% des financements du Ministère fédéral de la recherche et de la technologie (BMFT). A la fin des années 90, elle représentait déjà entre 74 et 100%.

*l'opposé de la coopération*³⁵. Le modèle français, en revanche, “*aurait plutôt tendance à opposer compétition et coopération et à affirmer le primat de l'individu sur le groupe ou la communauté d'intérêt.*”

Pourtant, les politiques françaises devraient suivre le même chemin. Mais il faut faire attention à une chose : pour que la coopération soit bénéfique, il faut que les partenaires se fassent confiance, que leurs objectifs convergent et qu'un capital suffisant soit disponible. Il n'est pas nécessaire de lier systématiquement l'obtention d'une aide à une coopération entre entreprises. En effet, d'un côté l'effet incitatif sera nul en ce qui concerne les entreprises qui coopèrent déjà et qui se présenteront avec leurs partenaires habituels. Et, de l'autre, l'effet peut être pervers si l'entreprise cherche trop rapidement un partenaire acceptable qui ne correspondra pas à de vrais besoins.

Pour prendre en compte le modèle français analysé par Jean-Louis Levet et Gérard Lafay, il faut peut-être trouver un juste milieu et favoriser les coopérations, non pas avec une autre entreprise, mais avec un organisme dont la vocation est de diffuser la culture technique, comme un centre technique, une école d'ingénieur ou une université de technologie. L'entreprise pourrait bénéficier d'une licence non exclusive et de courte durée tandis que la propriété intellectuelle serait accordée à l'organisme diffuseur, celle-ci ne pouvant être totalement privatisée lorsqu'elle est constituée avec l'argent du contribuable. Deux avantages non négligeables accompagneraient une telle mesure. D'une part, la présence d'un organisme public tempérerait l'effet d'intimidation que les grandes entreprises exercent sur les petites en de pareilles circonstances. D'autre part, le savoir-faire acquis serait transmis aux étudiants ou recyclé dans la profession, entrant ainsi dans le patrimoine collectif, ce qui favoriserait le bien-être global de la nation.

Il est nécessaire, par ailleurs, de revoir le mode de financement de l'ANVAR, trop individualisé, et qui ne prend pas en compte l'existence des réseaux dynamiques et des coopérations possibles qu'offrent le système national d'innovation³⁶.

³⁵ In LAFAY (G.) et LEVET (J-L.) - Le système productif français. In VESPERINI (A.) - Les problèmes actuels de l'économie française, Paris, éditions PUF, 2001.

³⁶ La réforme de l'ANVAR devrait d'ailleurs aller plus loin. En effet, lorsqu'elle gère les aides, l'ANVAR cherche à choisir les dossiers qui ont le plus de chances de succès et le moins de risques d'échec, puisqu'elle est remboursée en cas de succès. Ce faisant, l'agence passe à côté de sa raison d'être, qui est de permettre à l'industrie de prendre des risques qu'elle ne prendrait pas sans son intervention. Certains spécialistes donnent des pistes de réformes. Le rapport Greif-Chabbal, par exemple, recommande que l'Agence intervienne en capital-risque, ce qui serait une voie d'intéressement possible. D'autres proposent de remplacer le remboursement par une redevance déplaçonnée, qui

En règle générale, la politique technologique française doit privilégier une logique de coopération et d'insertion au sein de réseaux d'innovation. Celle consistant à soutenir l'entreprise individualisée semble dépassée.

Il s'agit donc d'accorder une attention particulière aux réseaux qui, pour des raisons culturelles et de proximité, se développent pleinement, dans toutes leurs potentialités, au niveau national, voire local³⁷.

D'où l'intérêt, pour la France, d'avoir sa propre stratégie, différente de celle de l'Union Européenne.

Organiser les politiques publiques en définissant une stratégie propre à la France

“La France ne sait pas où elle va”. C'est le constat que fait Christian Blanc³⁸ dans un article du Monde³⁹. Il ajoute : “Elle avance, bien sûr, mais elle semble, le plus souvent, parer au plus pressé, naviguer au mieux, sans objectif, sans ambition, sans cohérence, sans suite dans les idées”. Tout est dit.

Quatrième puissance mondiale, ayant une grande tradition et un gros potentiel de R&D publique, une industrie traditionnellement innovante et une certaine tradition technologique, la France a des atouts, des énergies : “*Nous sommes mieux prédisposés que d'autres à cette économie nouvelle dans laquelle la formation, l'information, la création des symboles, le sens de l'organisation, toutes les qualités de notre tradition intellectualiste et rationaliste nous préparent*”⁴⁰. Pour mettre en valeur ses avantages comparatifs, assurer son leadership dans le domaine économique et assurer la pérennité de son système social, la France doit maîtriser les technologies par la R&D dans les sciences fondamentales et développer la capacité de ses entreprises à transformer les inventions en innovations.

permette à l'Agence de profiter pleinement des vrais succès et qui, en même temps, la motive pour des actions d'envergure.

³⁷ Se reporter à l'article de Claude Rochet « La France n'est-elle qu'une zone industrielle ? » et à la note de lecture sur l'ouvrage de M. Porter.

³⁸ Ancien PDG de la RATP, ancien président d'Air France, est président de Merrill Lynch France SA et vice-président de Merrill Lynch Europe

³⁹ BLANC (C.) - La France ne sait pas où elle va . in Le Monde du 04.04. 2001 (analyse)

⁴⁰ BLANC (C.) - Op. cit

Pour réussir, elle doit élaborer une vision commune avec ce que cela implique en terme de prospective (a), d'évaluation (b), de consensus (c), de continuité et de cohérence (d).

a) Dans le domaine de la prospective, la France reste très en retrait par rapport à la plupart des autres pays du monde. Certes, quelques tentatives ont été observées, comme l'étude sur les "technologies clés" du Ministère de l'Industrie. Mais cela n'a jamais suffi à créer une dynamique autour d'une vision commune partagée par tous les acteurs⁴¹. La démarche était trop sectorielle.

L'exemple des pays étrangers devrait encourager la France à lancer un grand programme de prospective à la française, menée dans un cadre large, par une identité indépendante, qui soit largement diffusé et démultiplié. Au Japon, dès les années 70, a été mise en place une grande enquête Delphi, périodiquement renouvelée. Questionnant les experts, cette enquête sert de cadre commun pour des prospectives gigognes spécifiques. Le Royaume-Uni⁴², la Corée et la Finlande ont adopté de telles démarches. Quels que soient les aspects organisationnels de ces travaux, ils servent de base à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique scientifique et technique des pays concernés.

b) Dans les pays les plus efficaces en matière de R&D, il est frappant de constater à quel point l'évaluation y est développée. Car celle-ci aide à dépenser mieux. En Finlande, par exemple, toutes les activités de R&D sont systématiquement évaluées. Aux Etats-Unis, de même, les agences fédérales sont soumises aux méthodes de planification du privé et doivent définir, tous les cinq ans, des objectifs stratégiques, des indicateurs pour évaluer leur concrétisation, et sont obligées de rendre compte annuellement des résultats obtenus.

Selon Jean-Jacques Duby, l'évaluation serait le point "le plus défaillant du système français de recherche et d'innovation"⁴³.

c) Nous avons déjà évoqué les problèmes récents apparus en France concernant l'acceptabilité par l'opinion de certaines innovations en matière de biotechnologies. Cela est dû, en grande partie, à un manque de concertation.

⁴¹ Cf les rapports sur les sciences du vivant et les technologies de l'information qui soulignent le manque de vision prospective en France.

⁴² L'enquête Delphi s'y inscrit dans le Technology Foresight Programme.

⁴³ in DUBY (J.-J.) - La politique française d'innovation et la concurrence internationale. In COHEN (E.), LORENZI (J.-H.) - Politiques industrielles pour l'Europe. Paris, La Documentation française, 2000, Page 227

Or, comme le montre l'exemple du Japon, où le consensus est pratiquement inscrit dans la loi, la concertation facilite la cohérence et la continuité de l'action publique.

d) Sur une longue période, chaque nouveau gouvernement et chacun des ministres chargés de la recherche et du développement technologique ont voulu marquer de leur sceau leur arrivée avec de nouvelles orientations. Or, il est indéniable que, pour produire des résultats, la politique de R&D doit s'inscrire dans la durée. Ou, plus exactement, *“une politique de recherche-développement doit trouver un équilibre entre la nécessaire liberté créatrice du chercheur, indispensable à l'avancée des connaissances, et la définition de choix stratégiques clairement étayés”*⁴⁴.

Lorsque les progrès technologiques sont considérés comme un impératif national et lorsque les politiques d'innovation sont au centre de l'action gouvernementale, les succès ne tardent jamais à se faire sentir. Les exemples de la Corée, de la Finlande et du Japon, analysés par Jean-Jacques Duby, le montrent bien : la continuité est une des clefs de la réussite.

En France, la continuité a été d'autant plus difficile à préserver que les structures ministérielles ont été maintes fois modifiées. Ainsi, la continuité, qui n'est rien d'autre qu'une cohérence temporelle, a quelque chose à voir avec la cohérence institutionnelle. A ce titre, Bernard Majoie⁴⁵ affirme qu'il y aurait une nette corrélation entre l'efficacité de la R&D et l'intensité de la coordination gouvernementale. Celle-ci passe par l'existence de structures fortes, le plus souvent au niveau du Premier ministre, associant des ministres et des experts. Les politiques fiscales, réglementaires, de propriété industrielle, de formation et d'emploi peuvent ainsi être coordonnées avec les politiques de R&D. Cet aspect est capital.

Aujourd'hui, s'il était réformé, le Commissariat Général du Plan pourrait jouer un rôle privilégié. C'est à cet organe que l'on pense en premier lorsque l'on évoque la coordination interministérielle. C'est aussi celui qui, historiquement, a acquis la plus forte culture de concertation et de prospective.

En effet, la première caractéristique du Plan français résidait dans son caractère concerté⁴⁶ et, donc, démocratique. Des confrontations entre les

⁴⁴ cf MAJOIE (B.) (dir) - Recherche et innovation : la France dans la compétition mondiale. Paris, La Documentation Française, 1999, Page 75

⁴⁵ cf MAJOIE, Op. cit. Page 76

⁴⁶ La présence des acteurs sociaux dans les commissions du Plan constitue, plus qu'un aspect original, le fondement de la planification telle qu'elle est instituée en France depuis 1946. La diffusion des méthodes et des idées

divers agents au sein de commissions permettaient d'élaborer un plan que les particuliers adoptaient d'autant plus facilement qu'ils y avaient participé⁴⁷. Cette élaboration consistait à recueillir et à synthétiser les projets des firmes et les tendances spontanées des consommateurs plus qu'à fixer des objectifs a priori.

Il est intéressant de noter que la concertation était alors imposée par le défi de la reconstruction. Aujourd'hui, la nécessaire adaptation à une économie mondialisée constitue un défi tout aussi important. Comme le précédent, il doit impliquer de la cohérence, de la concertation et de la cohésion. A nouveau, il doit réunir les forces vives.

Quant à la prospective, c'est à l'occasion de la préparation du cinquième Plan qu'elle acquit ses lettres de noblesse. Pierre Massé, alors Commissaire au Plan, demanda à "une commission de sages" de rédiger un rapport sur la France à l'horizon 1985⁴⁸. Les travaux à dimension prospective allaient ensuite se développer à l'occasion des plans successifs.

Certes, le Commissariat Général du Plan n'est plus ce qu'il était. La concertation s'est très vite transformée en consultation et la prospective n'a jamais été à la hauteur des ambitions des pères fondateurs du Plan. En 1947, le Plan était apparu à la fois comme un lieu où pouvait s'édifier une véritable démocratie sociale, conformément aux vœux du CNR, et où pouvaient se concentrer les informations susceptibles de guider la politique économique que le gouvernement désirait alors active. Cinquante ans plus tard, le CGP, négligé, n'est plus qu'une administration parmi d'autres, comme si l'évocation de son nom ne devait faire appel qu'à un sentiment de nostalgie. Malgré cela, il conserve une culture de concertation et de prospective qui ferait de lui l'organe central le plus pertinent pour proposer une stratégie à la France.

nouvelles s'est en effet largement effectuée par le biais de la concertation. Cette concertation se réalisait par le biais de travaux en commissions chargées d'élaborer des propositions sur le développement. Soumises au Commissaire général, ces propositions étaient établies à partir d'informations sur la croissance que les commissions discutaient et complétaient. Le Commissariat en assurait la synthèse.

⁴⁷ Jean Monnet, dans ses propositions au sujet du plan de modernisation et d'équipement adressées au général De Gaulle écrivait : *"Puisque l'exécution du Plan exigera la collaboration de tous, il est indispensable que tous les éléments vitaux de la nation participent à son élaboration."*

⁴⁸ Ce document a été publié en 1965 sous le titre "Réflexions pour 1985". Il avait bien discerné l'émergence de certaines industries de l'avenir comme l'informatique ou l'espace, la tertiarisation de l'économie, la priorité à accorder à l'effort de recherche et de formation, la nécessité d'accroître la mobilité des hommes et l'ouverture progressive de l'économie française vers l'extérieur. En revanche, il n'a pas su prévoir l'émergence du Japon, les chocs pétroliers, le ralentissement de la croissance après 1973 et la montée du chômage. Concernant les prévisions macro-économiques quantifiées associées au rapport, celles-ci se sont globalement vérifiées sur l'ensemble de la période, tant en matière de croissance que d'inflation. mais la rupture intervenue en 1974 n'a pas été prévue, le rapport ayant sous-estimé le rythme de la croissance entre 1965 et 1975, et ayant en revanche fait preuve d'un optimisme excessif pour la période 1975-1985.

Conclusion

“Ma stratégie est à long terme, donc je commence tout de suite” disait Foch. Dans la nouvelle guerre économique d’aujourd’hui, quelques points forts sont à retenir pour guider une stratégie française de promotion de l’innovation :

1) Redonner une importance à l’actuel Commissariat Général du Plan ; le rebaptiser “Commissariat Général à la Stratégie” et le placer au sommet de la hiérarchie des institutions de prospective, d’évaluation et de coordination des politiques publiques.

2) Confier à cet organe la responsabilité de la définition, en concertation avec une multitude d’acteurs, d’un Plan stratégique de développement de la R&D publique et d’un programme cadre définissant les interfaces avec la R&D privée.

3) Inscrire les politiques de R&D dans le temps. En s’inspirant de la procédure budgétaire exceptionnelle des programmes aéronautiques, il suffirait de fixer des principes clairs quant aux conditions de lancement de toute nouvelle priorité, avec une inscription dans la durée de moyens afférents.

4) Sans renoncer aux grands programmes utiles à l’innovation par les processus d’apprentissage de la technologie qu’ils engendrent, les gérer dans l’esprit du “Small Business Act”, pour capitaliser le savoir faire dans les petites entreprises sous- traitantes. Inciter les entreprises à coopérer entre elles, et, surtout, à travailler avec un organisme “diffuseur de culture technique”, comme un centre technique, une école d’ingénieur ou une université de technologie.

5) Améliorer les conditions d’accueil et de travail des chercheurs internationaux en France ; réduire les tracasseries administratives pour obtenir des crédits de recherche, définir des politiques d’immigration (quotas) et des politiques scientifiques d’accueil.

6) Concentrer les efforts sur l’éducation, domaine clé de la nouvelle “société cognitive”.

L’heure est grave□ la France hésite et n’a pas de stratégie. Se complaisant dans un certain attentisme, s’en remettant à l’Europe, comme si

celle-ci pouvait tout faire, elle condamne la politique dont l'essence même est la définition d'un projet collectif.

Pour que perdure son système social et son identité culturelle et politique elle doit se ressaisir. Et ne jamais oublier, comme le dit si bien Porter, que “ *[son] succès économique (...) proviendra de sa culture, de ses institutions et de ses savoir-faire et non d'une imitation de ce qui existe ailleurs*”.

Gaëtan de ROYER

LA FRANCE N'EST-ELLE QU'UNE ZONE INDUSTRIELLE?

Par Claude Rochet

Le rapport Charzat⁴⁹ est étonnant. Il illustre la contradiction de la politique d'ouverture à la mondialisation libérale. Soit la France, 4^e puissance industrielle, joue de ses avantages concurrentiels dans la compétition mondiale, ce qui suppose une politique nationale volontariste, soit elle joue la carte de l'ouverture des frontières tous azimuts et doit s'aligner sur les lois dictés par les leaders de l'économie mondiale. Dans le premier cas, cela repose sur une politique publique volontariste qui a un coût qui doit procurer un bénéfice. Dans le second on doit entrer dans une logique de zone industrielle: la politique n'est plus que l'alignement sur le moins-disant en matière de coûts. La France a ses châteaux, sa nature, son climat ses fromages et ses vins il lui reste à baisser le coût au mètre carré du «*Site France*» selon le terme en vogue à Bercy.

Le rapport Charzat mélange ces deux logiques, à l'image de la politique actuelle qui accumule les handicaps des deux systèmes il soit les 45% du PIB que constituent les prélèvements obligatoires permettent de bâtir une politique de compétitivité française, soit il faut s'en remettre à la «*Libi du marché*» et baisser drastiquement les dépenses publiques. On peut légitimement choisir une politique ou une autre. Alain Madelin a le mérite d'être clair sur son option pour la seconde. Mais vouloir concilier les deux est un non-sens il c'est ce que tente de faire le rapport Charzat.

On ne peut que se féliciter que, dans sa première partie, ce rapport se propose de renforcer la vocation mondiale de la France et reconnaisse que celle-ci ne peut s'inscrire que dans une dynamique à long terme de

⁴⁹

Rapport au Premier ministre sur l'attractivité du territoire français,
<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/BRP/notices/014000523.html>

compétitivité. Des données fondamentales sont réaffirmées : la culture, un haut niveau d'éducation, la France comme formation sociale unitaire sont des éléments de notre avantage concurrentiel. On ne peut qu'être satisfait de voir reconnu le rôle de la dépense publique - y compris militaire – dans les politiques de R&D et de voir nos socio-libéraux prendre conscience que c'est l'interventionnisme de l'Etat aux Etats-Unis qui a assuré leur suprématie technologique. On y reprend certes quelques tartes à la crème bruxelloise comme le « *Paradoxe européen* », qui voudrait que les pays européens soit bons en recherche dans les sciences fondamentales mais mauvais dans leur transformation en application industrielle. Le « *Paradoxe européen* » n'existe pas, précise le professeur Keith Pavitt de l'Université du Sussex⁵⁰ : tout simplement les pays européens n'investissent pas assez dans la R&D et veulent à tort mélanger science et business, ce que ne font surtout pas les Etats-Unis contrairement aux idées reçues. Notre faiblesse en R&D vient de l'idée fantaisiste d'avoir globalisé les budgets de R&D au niveau européen au nom du dogme dominant « *Plus c'est gros mieux c'est* » : le résultat en est que le tout européen est inférieur à la somme des parties nationales. La cause : l'oubli de cette donnée fondamentale que l'innovation s'inscrit dans un système national dont le premier facteur est la culture, un climat favorable à l'innovation et la qualité des institutions (scientifiques, administratives et financières) et de leurs relations. Et comme le rappelle le professeur Jean-Jacques Duby, il n'y a pas de système d'innovation européen, tout simplement parce qu'il n'y a pas plus de culture européenne que de peuple européen⁵¹.

Les développements récents des travaux économiques portant sur les changements techniques ont fait apparaître des notions nouvelles : le « *Système National d'Innovation* »⁵², les « *systèmes d'innovation localisés* »⁵³, ou les « *geographically mediated spillovers* »⁵⁴. Ces nouvelles approches traduisent la volonté de ne plus voir le territoire comme un simple cadre de déploiement de technologies définies une fois pour toutes, mais comme un vecteur indissociable de leur émergence et de leur développement.

⁵⁰ K. Pavitt « What can the rest of the world learn from US theory and practice ? (and what they should not learn) », SPRU working papers, <http://www.sussex.ac.uk/spru>

⁵¹ JJ Duby, « la politique française d'innovation et la concurrence internationale », in Politiques Industrielles pour l'Europe, CAE, La Documentation Française, 2000, <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/BRP/004001729/0000.pdf>

⁵² Freeman [1987] et Lundvall [1988]

⁵³ Gaffard [1990]

⁵⁴ Jaffe [1989]

La non optimalité d'un Système d'Innovation Européen

Selon Freeman, un Système National d'Innovation est “un réseau d'institutions du secteur public et du secteur privé dont les activités et les interactions contribuent à lancer, à importer, à modifier et à diffuser de nouvelles technologies”⁵⁵. Il s'agit, en quelque sorte, d'un catalyseur efficient d'énergies et de savoir au service de projets innovants.

Pour l'instant, un tel système n'existe pas en Europe. “Les différences nationales en matière de structure économique, de valeurs, de culture, d'institutions et d'histoire contribuent profondément au succès économique” : cette affirmation de M. Porter⁵⁶ semble correspondre parfaitement au processus d'innovation. Car, à la source de l'imagination et de la créativité, il y a la culture et l'éducation, une certaine façon de penser.

Jean-Jacques Duby⁵⁷, dans une étude analysant dix pays, met en avant l'importance de la culture et le poids de l'histoire dans le système national d'innovation. Selon lui, par exemple, les fortes contraintes réglementaires et fiscales imposées par l'Etat coréen seraient rendues possibles par l'influence confucéenne. De même, les succès actuels de création d'entreprise de haute technologie en Israël seraient en partie liés à l'esprit pionnier qui n'a cessé d'animer le peuple juif. Au final, Jean-Jacques Duby insiste sur le fait qu'un système national d'innovation se construit par l'histoire autour de trois axes : un axe scientifique, prédominant en France, un axe techno-industriel, prédominant en Allemagne, et un axe innovation-marché, prédominant aux Etats-Unis. Dans son étude, l'Europe n'est pas mentionnée comme facteur de compétitivité, ce qui se comprend clairement à la lecture de l'analyse comparée des systèmes de recherche publique réalisée par le “Science and Technology Research Unit” de l'Université de Sussex, qui en décrit la diversité et l'hétérogénéité⁵⁸.

Comme le précise Claude Rochet, l'inexistence d'une culture, d'une langue et d'un peuple européen semble être la première explication du manque de cohérence du système d'innovation européen.

⁵⁵ Cf GUELLEC (D.) - La technologie et l'économie, les relations déterminantes ; Rapport coordonné par François Chesnais, Paris, OCDE, 1992. Page 88

⁵⁶ PORTER (M.) - *The competitive advantage of nations*. Basingstoke, Macmillan, 1998, version française, Page 20.

⁵⁷ DUBY (J.-J.) - La politique française d'innovation et la concurrence internationale. in COHEN (E.), LORENZI (J.-H.) - Politiques industrielles pour l'Europe. Paris, La Documentation française, 2000, Page 219. Et BELLON (B.) et NIOSI (J.) - Des systèmes nationaux d'innovation ouverts. In Revue française d'économie.

⁵⁸ cf SENKER (J.) (et alii) - European Comparison of Public Research Systems. SPRU (<http://sussex.ac.uk/spru>)

Certes, certains auteurs⁵⁹ montrent, avec talent, qu'à travers l'adoption des routines étrangères, les systèmes nationaux convergent partiellement de manière asymptotique. Mais, au final, la position relative remplace la position absolue. Car, même si les statistiques relatives aux investissements en R&D, aux découvertes et aux innovations sont de plus en plus comparables, la plus petite différence ou retard entre deux compétiteurs peut détruire tout l'avantage comparatif du partenaire le moins compétitif et conduit à la multiplication des mécanismes d'exclusion.

G.R.

On ne peut que partager le constat du rapport Charzat sur l'insuffisance de la politique de recherche en France dont la croissance est inférieure à celle du PIB et dont l'écart s'accroît avec les Etats-Unis. Ce qui manque à l'appel□ la dépense publique en matière de recherche fondamentale et en soutien à la constitution de fonds de capital-risque pour les PME innovantes qui ont fait le succès de la *Silicon Valley*.

Bref, la France n'a plus de vision à long terme, ce qui à l'heure ou l'horizon de temps des entreprises reste rivé sur les résultats trimestriels et les cours de bourse, n'est pas une information originale. Pour y remédier le rapport propose une batterie de simplifications de la création et du financement des entreprises. Ces recettes ne sont pas nouvelles et relèvent du bon sens□ il ne reste qu'à les appliquer.

La deuxième partie du rapport, «**□Favoriser l'enracinement national de nos entreprises□**» change complètement de logique□ le seul critère devient le coût fiscal pour l'entreprise. Si l'on veut juger du bien fondé de celui-ci, la moindre des choses est de le rapporter à la valeur procurée aux entreprises par le fait d'être en France. Le taux effectif d'impôt sur les entreprises est de 6,76% en Grèce contre 30,11% en France□ pourquoi les entreprises ne déménagent-elles pas massivement en Grèce□ Un rapport d'analyse comparative se serait posé la question, segment par segment, de la valeur apportée par l'environnement institutionnel et culturel de la France et s'il valait la différence de charge fiscale. Or, le «**□plus□**» français ne fait l'objet d'aucune évaluation. «**□l'enracinement national□**» ne serait donc, selon le rapport, qu'affaire de coût fiscal en contradiction totale avec le lien entre politique national et compétitivité démontré dans la première partie□

⁵⁹ cf l'étude de convergence des SNI nationaux effectuée dans COHEN (E.), LORENZI (J-H.) - Politiques industrielles pour l'Europe. Paris, La Documentation française, 2000, Page 105. Si les auteurs reconnaissent que le processus de convergence est long, ils estiment qu'il est en cours.

Cette cécité amène à la proposition la plus controversée du rapport : celle de l'allègement des charges des cadres « *impatriés* » (les expatriés des autres pays ou les français de retour de l'étranger). Il faudrait, pour les attirer, leur consentir des allègements fiscaux et sociaux substantiels. Or, un cadre supérieur ou un chercheur de haut niveau sont censés produire beaucoup plus de valeur qu'ils n'en coûtent et le coût salarial n'a jamais été un critère de recrutement (le raisonnement est ici inverse de celui à tenir pour les bas salaires). Quant aux charges patronales, il s'agirait d'évaluer exactement ce qu'elles procurent aux salariés. Au Canada ou aux Etats-Unis, elles ne sont certes que de 15%, mais elles laissent au salarié toute la charge de sa couverture sociale. Le fait que le système de santé français reste classé 1^{er} mondial par l'OMS est-il donc sans valeur ? Le mensuel « *Alternatives économiques* » avait réalisé une étude comparée coût-bénéfices de notre système de cotisations sociales : elle était loin de conclure à un surcoût français.

On peut donc, à l'image des pays d'Europe du Nord, combiner ouverture internationale et haut niveau de prélèvements obligatoires. Le problème du manque de compétitivité française est ailleurs. Si les chercheurs, les cadres qualifiés choisissent parfois les Etats-Unis plutôt que la France ce n'est pas pour des raisons financières et les auteurs du rapport Charzat le savent : c'est surtout pour les conditions d'accueil et de travail, l'absence de tracasseries administratives pour obtenir des crédits de recherche, la capacité à décider vite et à raisonner en fonction de la valeur et non en fonction des coûts, la fin de cette lamentable « *Monte de soi* » qui habite nos élites et qui fait de l'autodénigrement un genre littéraire. C'est ce dynamisme qui nous manque : nous avons complètement raté la captation de l'émigration des scientifiques russes après la chute du mur. Il y avait là une réserve de chercheurs de haut niveau et traditionnellement francophiles, mais la chape de plomb qui pèse et sur nos politiques d'immigration et de gestion des carrières a interdit toute définition de quota et de politiques spécifiques pour les accueillir : ils sont partis aux Etats-Unis.

Oui, la France a des atouts concurrentiels qu'il lui faut valoriser sans les dissoudre dans la soupe européenne. Oui, il faut une politique nationale guidée par un grand dessein et assise sur une stratégie de la dépense publique. Oui, il faut baisser les coûts des bureaucraties improductives : que Bercy montre l'exemple en s'attaquant à sa « *Direction de la communication* » qui emploie 660 agents pour sous-traiter 90% de sa production et à sa « *Direction du personnel et de la modernisation administrative* » *«sic»* qui emploie 3500 agents pour la seule administration centrale !

Cela demande une vision et une volonté politique. Il semble bien plus facile, quand bien même on a fait le constat de sa nécessité, de se lancer dans la logique de zone industrielle du «Site France», jeu perdant-perdant de dumping fiscal et social sans fin.

Claude ROCHET

Professeur associé

Université Paris Nord

<http://perso.wanadoo.fr/claude.rochet>

LA NATION, UN CADRE ECONOMIQUE OPTIMAL

Note de lecture sur l'avantage comparatif des nations (M. Porter)

Par Gaëtan de Royer.

A force de ne plus se préoccuper que de l'exportation et de l'attractivité des territoires dans le grand marché international, on a fini par perdre de vue que le cœur de l'économie est à l'intérieur du pays et que l'essentiel se joue toujours et d'abord dans la proximité.

Percy Barnevik, ancien PDG du groupe helvético-suédois ABB, définissait⁶⁰ son entreprise comme "un groupe d'un type nouveau, constitué d'une fédération globale, sans culture nationale dominante, avec des unités décentralisées et enracinées dans chaque pays (...)". Pour lui, "cela ne signifie pas (...) être apatride, le groupe [ayant] des racines profondes dans chaque pays concerné". Ainsi, il serait très important qu'ABB reste une entreprise nationale. Cela se comprend aisément lorsque l'on voit qu'elle a gagné un énorme marché auprès des chemins de fer suisses : "Si nous voulions remporter le marché, il valait mieux être une entreprise suisse. Nous avons une meilleure compréhension de l'ampleur des préoccupations suisses pour l'environnement, qui explique la volonté d'investir lourdement dans le ferroutage au travers des montagnes vers l'Italie ou l'Allemagne. Nous avons une meilleure compréhension du terrain alpin et de ce que cela représente de construire des machines assez puissantes pour tirer de lourds convois. Nous avons une meilleure compréhension des effets des grands changements de température sur les appareillages électroniques..."

Cet exemple montre à quel point le rôle du pays d'origine semble plus important que jamais, alors que la mondialisation de la concurrence aurait pu

⁶⁰ Cf LEVET (J-L.) - Sept leçons d'économie à l'usage du citoyen. Paris, Seuil, 1999, Page 140 et ROCHET (C.) - Gouverner par le bien commun. Paris, F. de Guibert, 2001

l'amoindrir. Avec la réduction des entraves aux échanges, qui protégeaient les entreprises et les secteurs non compétitifs de la nation, le pays prend une importance croissante en tant que source de savoir-faire et de la technologie qui sous-tendent l'avantage concurrentiel.

Porter⁶¹, en se demandant dans quelle mesure l'environnement immédiat d'une entreprise conditionne à long terme son succès, a mené une intéressante étude sur le rôle de la nation. Pour lui, le coeur de l'économie - l'innovation, la création, la préservation et la conservation des avantages comparatifs - est local.

Selon l'auteur américain, l'environnement de l'entreprise se révèle plus ou moins favorable à l'éclosion d'avantages concurrentiels selon quatre grands paramètres qui constituent un "losange" d'inter-relations : (1) les facteurs, (2) la demande, (3) les industries amont et apparentées et (4) la stratégie, la structure et la rivalité des entreprises. Ainsi, les avantages comparatifs de la nation sont ceux pour lesquels le "losange" est le plus favorable.

Les facteurs.

La dotation en facteurs d'un pays - main-d'oeuvre, terre arable, ressources naturelles, capital et infrastructures - joue un rôle dans sa spécialisation. Généralement, les ressources d'un pays sont spécifiques. Cela est vrai pour les ressources humaines - effectif, qualification et coût - mais aussi pour les ressources physiques : abondance, qualité, disponibilité et coût de la terre, de l'eau, des minerais, du bois, de l'énergie hydro-électrique, des zones de pêche, conditions climatiques, taille du pays et position de celui-ci sur la carte du globe. De même, les ressources en savoir et en capital, même si elles sont mobiles, restent très nationales. Les premières résident dans les universités, les centres de recherche publics et privés, les organismes officiels de statistique, l'édition scientifique, etc. Quant aux secondes, leur masse présente dans un pays et leur forme de déploiement dépendent du taux d'épargne et de la structure des marchés de capitaux, qui continuent à varier d'un pays à l'autre. Enfin, les infrastructures sont liées au degré d'intervention de l'Etat, aux différentes conceptions de l'étendue de la sphère publique, etc : systèmes de transport, de communication, réseau postal, système de paiement et de transferts de fonds.

⁶¹ La thèse exposée et les exemples qui seront cités par la suite proviennent de PORTER (M.) - *The competitive advantage of nations*. Basingstoke, Macmillan, 1998, 855 P.

Selon Porter, les “facteurs complexes” - infrastructure de communication et d’échange de données numériques, personnel hautement qualifié tel qu’ingénieurs de grandes écoles et chercheurs en informatique, instituts universitaires de recherche dans les disciplines de pointe - sont *“organiquement liés à la conception et au développement des produits et des processus de production de l’entreprise, ainsi qu’à son aptitude à innover”*⁶² .

La demande domestique

L’innovation dépend surtout de la demande. Ainsi, on observe que les avantages comparatifs des pays concernent les secteurs au sein desquels les entreprises comprennent mieux et plus vite la demande domestique que les entreprises étrangères. A ce titre, le marché intérieur conserve une importance majeure que la mondialisation n’a pas effacée. En effet, celle-ci ne peut empêcher le fait que les entreprises perçoivent plus facilement les besoins du voisinage immédiat et les analysent à un faible coût. De même, la proximité et l’identité culturelle restant de bons facteurs de communication, le marché domestique reste le lieu où l’exigence de la clientèle pour l’amélioration des produits sera le plus finement perçue. Enfin, il importe que les entreprises aient accès à la clientèle et que leurs responsables techniques et stratégiques instaurent une communication réelle avec celle-ci.

“Dans sa conception, un produit reflète pratiquement toujours la demande domestique” et, par conséquent, une certaine culture nationale, voire locale. Au Japon, par exemple, les consommateurs attachent une grande importance aux produits hi-fi qui sont de véritables signes de statut social. Leur exigence de qualité oblige les fabricants à améliorer rapidement leurs produits. La demande peut dépendre aussi des circonstances locales : aux Etats-Unis, l’étendue du réseau routier et la dispersion de la population ont fait émerger un fort besoin de performances dans le domaine du moteur diesel pour poids lourd, d’où les succès des constructeurs “Cummins”, “Caterpillar” et “Detroit Diesel”. D’autres raisons font que la clientèle domestique est plus ou moins exigeante : situation géographique, climat⁶³, ressources naturelles, fiscalité et sévérité des normes et des contraintes sociales. Si les moteurs européens consomment relativement peu de carburant, c’est parce que la pression fiscale sur ces produits y est élevée.

⁶² PORTER (M.) - *The competitive advantage of nations*. Basingstoke, Macmillan, 1998, Page 86.

⁶³ Le Japon excelle dans la fabrication de climatiseurs discrets et silencieux dans la mesure où l’été y est chaud et humide, les maisons petites et rapprochées.

Les industries

Le troisième déterminant de l'avantage concurrentiel des nations relevé par Porter est l'existence, dans le pays, d'industries amont ou d'industries apparentées⁶⁴ compétitives sur le plan international. La proximité et la culture favorisent les échanges de biens, de services et de savoirs.

En ce qui concerne les industries amont, on observe que celles-ci procurent des avantages aux industries aval du pays. En effet, celles-ci vont pouvoir accéder aux inputs de façon rapide et préférentielle. De même, comme nous l'avons vu avec l'exemple des jus de fruits "Joker", dans l'article précédent, les avantages naissent de l'étroite collaboration qui peut s'instaurer entre les entreprises en matière d'innovation et de modernisation. Ainsi, la position avantageuse de la Suède dans les aciers spéciaux serait largement due à sa bonne position dans les produits finis en acier, comme les roulements à billes ou les outils à lames.

La présence d'industries apparentées est à prendre tout autant en considération. En effet, l'existence d'une industrie apparentée dans un pays favorise la circulation de l'information et les échanges de techniques. Si le Japon est bien placé dans les télécopieurs, c'est qu'il était précédemment en bonne position dans les photocopieurs. Le succès d'une industrie va également faire apparaître une demande de produits complémentaires, comme en atteste l'exemple de la demande de logiciels induite par les ventes d'ordinateurs.

L'organisation et le management des entreprises

La quatrième grand déterminant de l'avantage concurrentiel réside dans la manière dont sont dirigées et organisées les entreprises, et dans la nature de la concurrence intérieure.

Les stratégies et les modes d'organisation varient selon les pays, ce qui reste la première cause des échecs de fusions-acquisitions. Les pays ont souvent des modèles de management bien particuliers : l'entreprise italienne est de petite taille, elle est gérée comme une "famille étendue" ; l'entreprise allemande est hiérarchisée, on trouve à sa tête des dirigeants pourvus de solides bagages techniques. Aucune conclusion ne doit être dressée sur la qualité et l'efficacité de ces organisations et de ces différentes stratégies, l'avantage concurrentiel national apparaissant dans les industries où ces

⁶⁴ On appelle "industries apparentées" celles dont certaines activités figurant dans leurs chaînes de valeur respectives peuvent être coordonnées ou partagées.

pratiques de management sont les plus adéquates. En Italie, par exemple, l'organisation des firmes correspond bien aux industries fragmentées - luminaires, ameublement, chaussure - où les économies d'échelle sont peu importantes.

En règle générale, la source des spécificités organisationnelles est à chercher dans les particularismes nationaux, comme l'attitude à l'égard de l'autorité, les habitudes de communication entre les personnes. Ces déterminants sont le fruit du système éducatif, des données sociales et religieuses mais aussi, et surtout, des structures familiales. Comme l'a bien montré Emmanuel Todd⁶⁵, le mécanisme économique n'est que la conséquence de forces plus difficiles à cerner mais néanmoins réelles : le subconscient culturel et l'inconscient anthropologique des sociétés. Ainsi, en Italie, il n'est pas étonnant de rencontrer des entreprises occupant tous les membres d'une même famille, le modèle familial prédominant étant de type *"communautaire, autoritaire et égalitaire"*. Dans la mesure où les liens familiaux restent extrêmement forts, les Italiens préféreraient créer de nouvelles entreprises au nom de leurs enfants plutôt que de voir grandir l'entreprise initiale au delà d'une certaine taille.

L'Etat, en définissant des priorités et des objectifs nationaux, peut aussi influencer l'organisation et la stratégie des firmes visées : aux Etats-Unis, le défi du Spoutnik soviétique a constitué un vif aiguillon pour le secteur aérospatial, cette industrie attirant les individus les plus talentueux et les plus motivés par des enjeux dépassant la simple sphère économique.

Enfin, il convient de rappeler que les firmes qui réussissent sont généralement celles qui affrontent une âpre concurrence domestique les contraignant à progresser et innover. Là encore, le cadre national est irremplaçable dans la mesure où les dirigeants et les travailleurs sont extrêmement sensibles à ce qui vient des concurrents locaux, tandis que la presse et les analystes financiers ne cessent de comparer les concurrents nationaux les uns aux autres. En règle générale, plus la concurrence est rude au niveau local et national, plus les entreprises chercheront à exporter, forgeant ainsi les avantages comparatifs du pays.

Parce que la proximité stimule, parce qu'elle facilite l'innovation, parce que les idées circulent plus vite à l'intérieur d'une région qu'au travers des frontières, on observe de véritables concentrations géographiques de concurrents : Arezzo et Valenza Po pour les bijoux en Italie, la Route 128 à Boston pour les micro-ordinateurs, etc.

⁶⁵ TODD (E.) - L'illusion économique, essai sur la stagnation des sociétés développées. Paris, Gallimard, collection Folio actuel. 1999

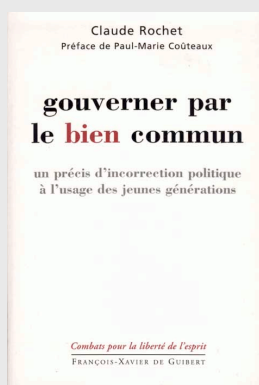
Ainsi, face à ces multiples réalités locales et nationales, il semble que l'Etat, parce qu'il la connaît mieux que quiconque, est le mieux placé pour gérer sa communauté nationale, qui est avant tout culturelle et anthropologique. En dessinant une véritable stratégie sur le long terme, il peut jouer en faveur des avantages comparatifs : une politique d'investissement dans l'Education Nationale peut changer la qualité des facteurs (i), une réglementation particulière peut modifier les conditions de la demande intérieure (ii), des dépenses publiques peuvent encourager certaines industries amont ou apparentées (j) et des lois anti-trust peuvent intensifier la concurrence domestique (jj). Une action volontariste de la France, en matière économique, n'est pas forcément incompatible avec la mondialisation. Paradoxalement, celle-ci rend même nécessaire l'action publique... ce que les « mondialistes » ont tendance à oublier »

Gaëtan de Royer

LES MEMBRES DU CERCLE SAINT-JUST PUBLIENT

Claude ROCHET

« **Gouverner
par le bien
commun** »



Un précis
d'incorrection
politique à
l'usage des
jeunes
générations

Editions François
Xavier de Guibert –
Octobre 2001

Nous vivons à l'ère des fins: fin de l'histoire, fin des nations, fin de la République, fin de l'Etat... fin de tous les archaïsmes qui entraveraient la marche de l'humanité vers des lendemains prometteurs. Fin aussi de la pensée politique: tout débat est remplacé par une injonction de «
modernes «
autoproclamés envers des «
anciens «
qui refuseraient de se rendre aux «
impératifs «
pour s'accrocher à des notions dépassées.

La fin du monde bipolaire de la guerre froide liée à l'essor des technologies de l'information nous ouvrait la possibilité de penser le destin des sociétés autrement qu'en termes d'opposition les unes aux autres. Au lieu de cela, le modernisme moralisateur ne nous a apporté que le nihilisme mou dont Nietzsche annonçait l'avènement au siècle dernier, associé à la volonté de puissance d'une nouvelle dogmatique qui prétend régenter le monde en lui donnant une explication définitive.

Les élites actuelles ont renoncé à penser un monde ouvert et complexe pour céder aux charmes du bricolage idéologique et propager l'esprit de soumission, sur fond de nouvel ordre moral

La page d'histoire du siècle qui commence est blanche.

Les idées gouvernent toujours le monde et un monde sans idée est promis à l'atonie et au déclin. Le projet du gouvernement par le bien commun, projet éternel de la philosophie politique, n'a perdu aucune actualité. A nous d'en trouver le chemin, de restaurer la pensée, de refonder la politique..

<http://perso.wanadoo.fr/claude.rochet/precis.html>

Le Jacobin

Trimestriel des membres du Cercle Saint-Just

N°1 ☐ Quelle Europe ☐

Juillet – Août – Septembre 2001

N°2 ☐ La France, un petit pays ☐ (1/2)

Octobre – Novembre – Décembre 2001.

A paraître ☐

N°3 ☐ Spécial Régis Debray

Janvier – Février – Mars 2002.

Hors-Série ☐ Corse, le premier feu ☐

Compte-rendu de conférence.

Pour toute commande ☐ saint-just@fr.st

Ou « ☐ Cercle Saint-Just ☐ », 29 rue de la Ferronnerie, 75001 Paris.

Retrouvez-nous sur le web :

<http://www.saint-just.fr.st>



***“Je ne suis d’aucune faction,
je les combattrai toutes !”***

**Cercle
Saint-Just**

Charte fondatrice

Depuis quelques années, les élections ne cessent de le démontrer, le traditionnel clivage gauche-droite est en décomposition. Il n’y a plus que le mode de scrutin majoritaire uninominal à deux tours qui le maintient artificiellement en vie. La vie politique de tous les jours est digne d’un théâtre d’ombres : sur le fond -Maastricht, Kosovo-, on s’accorde ; sur la forme, on simule le désaccord - ouverture de capital contre privatisation -. Seule une minorité de nos concitoyens continue de faire confiance à des partis rongés par les scandales et dont l’incapacité à se réapproprier les outils de la politique n’est hélas plus à démontrer.

58/60

Tout se passe comme si, en plus de ne pas savoir ou il va, notre pays ne savait pas qui il était. Ainsi, il assiste, passivement, au déshabillage de l'Etat colbertiste, au discrédit des valeurs républicaines. Ainsi, il abandonne son Plan et refuse toute stratégie industrielle, diplomatique et culturelle spécifique. Aussi accepte-t-il, sans broncher, le terme de puissance moyenne, cher à l'un de ses anciens Présidents.

Jeunes, issus d'horizons divers, nous refusons cet état de fait. Nous refusons les politiques de renoncement qui, depuis plus de vingt ans, caractérisent la "gouvernance plurielle" de gauche et de droite. Nous savons qu'il existe un fossé considérable entre le potentiel culturel, social ou économique de la France et la réalité médiocre de ses performances collectives.

Nous souhaitons que la France retrouve sa personnalité républicaine. Qu'elle retrouve l'égalité qui, de plus en plus, cède du terrain au concept d'équité, ce principe charitable qui donne bonne conscience aux élites fatalistes. Qu'elle retrouve l'égalité des chances, mais aussi, et surtout, l'égalité dans les conditions d'exercice de la citoyenneté : l'égalité devant la loi, devant l'impôt, devant le service public, devant la santé, devant la retraite, devant l'emploi. Qu'elle retrouve l'unité, cette certaine idée de la nation allant à l'encontre des ghettos, desapartheids culturels, ethniques et religieux. Qu'elle retrouve pour cela son État, seul garant de l'intérêt général et de la solidarité nationale.

Pour cet État, nous voulons une stratégie claire. Nul ne peut avancer s'il ne s'appuie sur des valeurs et n'est mû par une certaine vision de son avenir, une ambition à réaliser, un rêve à accomplir. Si l'Etat, engagé dans sa réforme depuis des lustres, ne se donne pas un horizon volontaire pour classer ses aspirations, ordonner ses priorités, engager efficacement ses actions, il sera freiné par ses contradictions et submergé par ses difficultés.

C'est donc le retour de la politique que nous appelons de nos vœux. Une politique nouvelle, menée par une génération vertueuse, altruiste, s'opposant aux corrompus et privilégiés des nouvelles féodalités. Une politique qui ne démissionne pas devant les Autorités indépendantes de tous genres, qui ne s'agenouille pas devant les dogmes néo-libéraux monétaristes d'une Europe a-démocratique et féodale. Une volonté.

En nous ressourçant à l'origine de l'histoire de notre République, pour rechercher la “perfection du bonheur” que prophétisait déjà Saint-Just, nous voulons tourner la page. Refuser le mouvement pour le mouvement et clamer haut et fort :

“Notre progrès est l'égalité, notre modernité est la République”.

Contact  saint-just@fr.st



<http://www.saint-just.fr.st>